

Pouvoir adjudicateur :
Agence Italienne pour la Coopération au Développement
(AICS)

**Appui à la gestion des ressources en eau et du Nexus eau-
énergie-agriculture dans le bassin du fleuve Sénégal**
(ENV/2017/383-744)

Formulaire de demande de subvention

Ligne budgétaire :

21020701 du Budget Général de l'Union Européenne

Instrument de Coopération au Développement (ICD)

Référence : AP N° 01/2019/WEFE-SENEGAL

Intitulé de l'action:	Appui scientifique à la lutte contre la dégradation des terres dans le Delta du fleuve Sénégal.
Numéro et intitulé du lot	Lot N°2 « Évaluation de la dégradation des sols pour le renforcement de l'analyse des usages multiples dans le bassin du Fleuve Sénégal (agriculture, élevage, foresterie, dégradation de l'environnement, etc.) »
Localisation(s) de l'action:	Pays : Sénégal et Mauritanie Région : Delta du fleuve Sénégal Départements : Dagana, Saint-Louis et Keur Macène
Nom du demandeur principal	Centre de Suivi Écologique (CSE)
Nationalité du demandeur principal ¹	Sénégalaise

¹ Les statuts de l'organisation doivent démontrer qu'elle a été établie en vertu du droit interne du pays concerné et que son siège social est situé dans un pays éligible. Toute organisation établie dans un autre pays ne peut être considérée comme une organisation locale éligible. Voir les notes de bas de page des lignes directrices pour l'appel.

Dossier n°	
------------	--

(pour usage interne seulement)

Numéro de fiche de l'entité légale/du contrat en cours (si disponible) ²	N/A
Statut juridique ³	Association d'utilité publique à but non lucratif
Codemandeur ⁴	N/A
Entités affiliées ⁵	N/1

Informations de contact du demandeur principal dans le cadre de la présente action	
Adresse postale:	BP 15 532 Dakar Fann Sénégal
Numéro de téléphone : (téléphone fixe et mobile) indicatif du pays + indicatif de la ville + numéro	+221 33 825 80 66
Numéro de fax : Indicatif du pays + indicatif de la ville + numéro	+221 33 825 81 68
Personne à contacter pour cette action :	Amadou Moctar DIEYE
Adresse électronique de la personne de contact :	dieye@cse.sn
Adresse :	Rue Léon Gontran Damas, Fann Résidence, Dakar
Site internet du demandeur principal :	www.cse.sn

Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de télécopieur et adresses électroniques doit être notifié par écrit au pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur ne sera pas tenu pour responsable au cas où il ne pourrait entrer en contact avec le demandeur.

² Si un demandeur principal a déjà signé un contrat avec la Commission européenne et/ou a été informé du numéro de fiche d'entité légale. Dans le cas contraire, inscrivez la mention « N/A ».

³ Par exemple, organisme à but non lucratif, organisme gouvernemental, organisation internationale.

⁴ Utilisez une ligne pour chaque codemandeur.

⁵ Utilisez une ligne pour chaque entité affiliée.

Table des matières

SECTION A. NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION	4
1 INSTRUCTIONS POUR L'ÉLABORATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION	4
1.1. Résumé de l'action	5
1.2. Description de l'action	7
1.3. Intérêt de l'action	9
SECTION B. FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLETE	15
1 INFORMATIONS GENERALES	15
1.1. L'ACTION	16
1.1.1. Description de l'action	16
1.1.2. Expérience du demandeur principal	40
1.2. LE DEMANDEUR PRINCIPAL	47
1.2.1. Identité	47
1.3. LISTE DE VERIFICATION CONCERNANT LE FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLETE	48
1.4. DECLARATION DU DEMANDEUR PRINCIPAL (DEMANDE COMPLETE).....	50
1.5. GRILLE D'ÉVALUATION DE LA DEMANDE COMPLETE	52

SECTION A. NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

1 INSTRUCTIONS POUR L'ÉLABORATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

Veillez noter que s'il s'agit d'une offre restreinte, seule la note succincte de présentation sera transmise dans le cadre de la première phase (et non la demande complète). S'il s'agit d'un appel ouvert, la note succincte de présentation ainsi que la demande complète seront transmises en même temps.

S'il n'existe pas de modèle spécifique concernant la note succincte de présentation, le demandeur principal devra s'assurer que le texte :

- ne dépasse pas 5 pages (format A 4) en caractères Arial 10 avec des marges de 2 cm, interligne simple ;
- fournisse les informations demandées dans les rubriques ci-dessous, dans l'ordre demandé et proportionnellement à l'importance relative (voir les notes de la grille d'évaluation incluses dans les lignes directrices à l'attention des demandeurs) ;
- fournisse des informations complètes (étant donné que l'évaluation sera fondée uniquement sur les informations communiquées);
- soit rédigée de la manière la plus claire possible afin d'en faciliter l'évaluation.

1.1. Résumé de l'action⁶

Intitulé de l'action:	Appui scientifique à la lutte contre la dégradation des terres
Lot :	Lot N°2 « Évaluation de la dégradation des sols pour le renforcement de l'analyse des usages multiples dans le bassin du Fleuve Sénégal (agriculture, élevage, foresterie, dégradation de l'environnement, etc.) »
Localisation(s) de l'action:	Pays : Sénégal et Mauritanie Région : Delta du fleuve Sénégal Départements : Dagana, Saint-Louis et Keur Macène
Durée totale de l'action (mois):	14
Contribution de l'UE demandée (montant)	130 000 euros
Contribution de l'UE demandée en pourcentage du montant total des coûts éligibles de l'action (à titre indicatif) ⁷	89,66/%
Budget indicatif total	145 000 euros
Objectifs de l'action	Objectif global : Contribuer à la protection des écosystèmes du Delta du fleuve Sénégal et à l'amélioration des conditions de vie des communautés à travers l'identification et la mise en œuvre de stratégies lutte contre la dégradation des terres. Objectif spécifique : évaluer la dégradation des terres du Delta du fleuve Sénégal et proposer des stratégies de lutte efficaces et durables.
Groupe(s) cible(s) ⁸	OMVS, SOGED, SAED, INP, SONADER, INP, ISRA, MEDD sénégalais, MEDD mauritanien...
Bénéficiaires finaux ⁹	Organisations de producteurs, services techniques du Sénégal et de la République Islamique de Mauritanie, Partenaires Techniques et Financiers, collectivités locales, ONGs, Universitaires, grand public.
Résultats escomptés	- Résultat 1 : un cadre de gestion de l'action d'évaluation de l'état de la dégradation des terres et de gestion durable des terres du Delta est mis en place par le CSE en collaboration avec l'OMVS, la SAED, l'INP, la SOGED, le MEDD sénégalais, le MEDD mauritanien, l'OLAC, l'ISRA et les OPs. - Résultat 2 : une base de données sur les ressources biophysiques du Delta est établie. - Résultat 3 : les types et niveaux de dégradation des terres

⁶ La page de couverture conforme au modèle de la page 1 sera également jointe.

⁷ Le cas échéant, ajouter un % du total des coûts acceptés.

⁸ Les « groupes cibles » sont les groupes/entités qui bénéficieront directement de l'action au niveau de l'objectif de l'action.

⁹ Les « bénéficiaires finaux » sont ceux qui bénéficieront de l'action à long terme au niveau de la société ou du secteur au sens large.

	<p>dans le delta sont connus et des actions de lutte identifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultat 4 : les résultats de l'action sont visibles à l'échelle nationale et internationale ; les décideurs politiques sont sensibilisés et des orientations stratégiques pour une meilleure gestion des terres dans le Delta sont fournies
Principales activités	<p>Module d'activités 1 : mise en place des organes de gouvernance et de gestion.</p> <p>Module d'activités 2 : cartographie de l'occupation des sols.</p> <p>Module d'activités 3 : évaluation de l'état de la dégradation des sols et élaboration d'un plan de lutte contre la dégradation des terres.</p> <p>Module d'activités 4 : communication et dissémination.</p>

1.2. Description de l'action

1.2.1. Cadre

La dégradation des terres est une importante source de préoccupation au Sénégal et en Mauritanie, comme dans beaucoup de régions arides dans le monde. Ce phénomène affecte les sols, les ressources en eau, les ressources végétales et par conséquent les populations dont les conditions de vie sont largement tributaires des ressources naturelles. Selon « l'Analyse Environnementale Pays » (Banque Mondiale, 2009), l'impact de la dégradation des sols touche 2/3 des terres arables du Sénégal et a un coût économique de 1% du PIB.

Le phénomène de dégradation des terres qui se manifeste sous diverses formes (érosions éolienne, hydrique et côtière, salinisation/acidification, pollution des terres et des eaux, réduction du couvert végétal, etc.) est dû aux facteurs naturels (la sécheresse, les agents érosifs tels que l'eau et le vent, les remontées de la langue salée ainsi que la nature du sol) et anthropiques (poids démographique, défrichage, surexploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux, mauvais système de drainage des eaux d'irrigation, pollution chimique, surpâturage, feux de brousse).

Dans la vallée du fleuve Sénégal, la dégradation des terres entraîne la diminution de la productivité biologique ou économique des terres cultivées, des parcours de bétail, des surfaces boisées, etc. Elle se manifeste par : (a) l'érosion hydrique ou éolienne ; (b) la dégradation chimique des sols, se traduisant par exemple par la salinisation des terres et (c) la dégradation physique des sols, dont l'ensablement, la dégradation des berges ou le ravinement (OMVS, 2017). Ainsi, il est noté une forte dégradation de la couverture pédologique dans cette région dont les effets sont, notamment par la diminution des rendements agricoles et la diminution du couvert végétal (OMVS, 2011). Le delta du bassin du fleuve Sénégal fait partie des zones du bassin les plus affectées par la dégradation des terres notamment l'érosion. Ce phénomène y est signalé sous diverses formes qui menacent même l'existence du fleuve : érosion des berges, déflation éolienne, ensablement (OMVS, 2017).

Face à cette situation, l'action se propose d'établir l'état de la dégradation des terres dans le Delta du fleuve Sénégal et de proposer des mesures de lutte contre ce phénomène pour rétablir les fonctions productives des sols, protéger la biodiversité et améliorer la résilience des communautés.

1.2.2. Objectifs

L'objectif global de l'action est de contribuer à la protection des écosystèmes du Delta et à l'amélioration des conditions de vie des communautés à travers l'identification et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la dégradation des terres. L'action mettra donc à la disposition des décideurs, des partenaires au développement et des communautés un plan d'actions contre la dégradation des terres dont la mise en œuvre permettrait de récupérer les terres dégradées et protéger les ressources non affectées par la dégradation pour un développement des secteurs productifs et une amélioration des conditions de vie des communautés du Delta.

L'objectif spécifique de l'action est d'évaluer la dégradation des terres du Delta et de proposer des stratégies de lutte efficaces et durables. L'action vise à établir une base solide de connaissances scientifique sur la dégradation des terres du Delta et d'identifier des solutions de lutte adaptées au contexte de la zone d'intervention.

1.2.3. Description des parties prenantes

Le principal demandeur de la subvention est le CSE qui justifie d'une expérience solide en matière de gestion durable des terres. Il assure la mise en œuvre de l'action, exécute les dépenses, produit les rapports d'étape qui sont présentés au comité de pilotage et, mène les activités d'évaluation de la dégradation des terres et les actions de communication.

Les autres parties prenantes de l'action sont : l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), la Société Nationale d'Aménagement des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER), la Société de Gestion et d'Exploitation de Diama (SOGED), l'Institut National de

Pédologie (INP), les Organisations de Producteurs (OP), l' Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) sénégalais, le MEDD mauritanien et l' Office des Lacs et Cours d'Eau (OLAC). Elles participent à la définition des orientations stratégiques à travers le comité de pilotage. Les membres du comité de pilotage participeront à l'identification des zones pilotes et au choix des indicateurs d'érosion à renseigner.

Les autorités locales (Gouverneur, Préfets, Sous-Préfets, Maires, etc.) seront sollicitées tout au long du processus de mise en œuvre de l'action. Elles participeront à la prise de décisions stratégiques et faciliteront la mise en relation entre l'action et les projets et programmes en cours dans le Delta pour plus de synergie.

1.2.4. Logique d'intervention

L'action est structurée autour de quatre modules d'activités assimilables à des composantes. Comme l'indique le tableau 1, un résultat spécifique est attendu à la suite de la mise en œuvre de chaque module.

Tableau 1 : Les modules d'activités et les résultats attendus

Modules d'activités	Résultats attendus
Module 1 : Mise en place des organes de gouvernance et de gestion de l'action	Résultat 1 : un cadre de gestion de l'action d'évaluation de l'état de la dégradation des terres et de gestion durable des terres du Delta est mis en place par le CSE en collaboration avec l'OMVS, la SAED, l'INP, la SOGED, le MEDD sénégalais, le MEDD mauritanien, l'OLAC, l'ISRA et les OPs.
Module 2 : Cartographie de l'occupation des sols	Résultat 2 : une base de données sur les ressources biophysiques du Delta est établie.
Module 3 : Évaluation de l'état de la dégradation des sols et élaboration d'un plan de lutte contre la dégradation des terres	Résultat 3 : les types et niveaux de dégradation des terres dans le delta sont connus et des actions de lutte identifiées
Module 4 : Communication et dissémination	Résultat 4 : les résultats de l'action sont visibles à l'échelle nationale et internationale ; les décideurs politiques sont sensibilisés et des orientations stratégiques pour une meilleure gestion des terres dans le Delta sont fournies ;

Chaque résultat spécifique contribue à l'atteinte du l'impact escompté dans le long terme « les stratégies de lutte contre la dégradation des terres identifiées sont mises en œuvre, les écosystèmes du Delta sont protégés et les conditions de vie des communautés sont améliorées ».

1.2.5. Description des activités

Quatre modules d'activités interdépendants sont proposés pour l'atteinte des objectifs de l'action.

- **Module 1** : Mise en place des organes de gouvernance et de gestion de l'action
Le cadre institutionnel de l'action est constitué d'un comité de pilotage (Copil) où les différentes parties prenantes sont représentées. Le Copil veille à la bonne mise en œuvre de l'action. L'instance opérationnelle de l'action est représentée par une équipe technique, administrative et d'appui qui définit les orientations stratégiques et techniques de l'action et les met en œuvre après validation par le Copil.
- **Module 2** : Cartographie de l'occupation du sol
Une cartographie à grande échelle sera faite sur une superficie de 2000 km² correspondant à la superficie de la zone pilote dans laquelle les phénomènes d'érosion seront évalués. Les images

Landsat-8 et Sentinel-2 seront utilisées dans le but de bien identifier les classes d'occupation du sol et de les caractériser pour améliorer la connaissance de la zone pilote.

Du fait de la diversité des thèmes à cartographier, de la variabilité des paysages, une combinaison de l'interprétation visuelle et méthodes de classification sera faite. Cette approche sera complétée par la documentation, les observations de terrain et l'expérience de l'interprète, ceci pour délimiter les différentes classes d'occupation des sols.

Afin de vérifier la fiabilité de l'interprétation et d'y apporter les corrections nécessaires, des travaux de terrains seront initiés sur l'ensemble du Delta. Les travaux consistent à vérifier et à valider les éléments observés à l'écran par rapport à la réalité du terrain.

- **Module 3** : Évaluation de l'état de la dégradation des sols et élaboration d'un plan efficace et durable de lutte contre la dégradation des terres

L'évaluation proprement dite de la dégradation de terres sera faite en combinant deux approches méthodologiques éprouvées : le compendium technique développé par le WOCAT et l'approche harmonisée d'évaluation de la dégradation des terres développée par le CSFD. L'évaluation repose sur un indice synthétique de dégradation des terres qui sert à constituer une représentation cartographique de la dégradation des terres des superficies étudiées. Cet indice est calculé à partir de trois indicateurs principaux : (1) le type de dégradation, (2) l'extension sur le terrain du type de dégradation identifié et (3) son degré de dégradation.

L'analyse des résultats obtenus à l'issue de l'évaluation de l'état de dégradation des terres, couplée avec des données socioéconomiques et biophysiques, permettra d'évaluer les impacts de cette dégradation sur les propriétés physicochimiques et biologiques des sols, sur la biodiversité, la production agricole, les ressources en eau et l'économie locale.

Enfin, des mesures de restauration et de protection de la couverture pédologique seront proposées dans le but d'améliorer les conditions de vie des communautés et de protéger les écosystèmes du Delta.

- **Module 4** : Communication et dissémination des résultats

La visibilité des actions prévues dans le cadre de cette subvention passera inévitablement par une étroite collaboration entre l'équipe de communication de l'UE et celle du CSE pour une meilleure harmonisation et une prise en compte du manuel de communication et de visibilité de l'UE.

Les activités de communication vont se concentrer sur les réalisations et sur l'impact de l'action. Cette visibilité comprend quatre (5) volets : l'élaboration de la matrice de communication ; la mise en place d'une stratégie média ; la production de matériels de communication ; la participation aux événements nationaux et internationaux et le partage d'informations via un site Web, l'organisation d'ateliers de lancement et de clôture/partage des résultats.

1.3. Intérêt de l'action

1.3.1. Pertinence par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'appel à propositions

L'action s'aligne avec la priorité (objectif) de recherche et de développement N°2 de l'appel à propositions intitulé « Évaluation de la dégradation des sols pour le renforcement de l'analyse des usages multiples dans le bassin du Fleuve Sénégal ». Elle contribue à l'atteinte de son objectif général : « Mobiliser et produire des connaissances pour alimenter l'observatoire scientifique environnemental du bassin du fleuve Sénégal ». En ce sens, l'action compte établir une base solide de connaissances scientifiques sur la dégradation des terres dans le Delta du fleuve Sénégal (une des trois zones prioritaires du projet WEFÉ). Les connaissances mobilisées permettront non seulement d'alimenter l'observatoire scientifique environnemental du bassin du fleuve Sénégal, mais aussi de mieux comprendre les phénomènes de dégradation des terres dans le bassin et leurs impacts sur les ressources en eau, la production d'énergie, l'agriculture, l'environnement, etc.

1.3.2. Pertinence par rapport aux besoins et contraintes spécifiques du bassin du fleuve Sénégal

La dégradation des terres fait partie des sept (7) problèmes environnementaux prioritaires (PEP) identifiés dans le rapport final de l'Analyse Diagnostique Environnementale Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Sénégal (OMVS, 2017). Dans le Delta, l'érosion est signalée sous diverses formes qui menacent même l'existence du fleuve : érosion des berges, déflation éolienne, ensablement (OMVS, 2017).

Dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage, l'OMVS identifie la dégradation des terres comme l'une des contraintes de développement (OMVS, 2009). Elle est aussi identifiée comme l'une des principales contraintes de développement de l'agriculture irriguée dans le Plan d'Action Régional pour l'Amélioration des Cultures Irriguées (PARACI) du bassin du fleuve Sénégal (OMVS, 2017) et constitue l'un des problèmes environnementaux prioritaires (OMVS, 2017) soulignés dans le Plan d'Action Stratégique (PAS) de gestion des problèmes environnementaux prioritaires du bassin du fleuve Sénégal.

Face à ce diagnostic, l'action vise à appuyer l'OMVS en matière de lutte contre la dégradation des terres en fournissant des solutions susceptibles d'y remédier à travers une étude détaillée des phénomènes érosifs. C'est dans ce sens que l'action s'aligne avec les :

- priorités de l'axe stratégique environnemental N°2 du SDAGE du bassin du fleuve Sénégal « relever le défi de la gestion durable » ; l'action contribue à la mise en œuvre de la Mesure 2.B.2 « enrayer le processus de dégradation des sols » de l'axe N°2 ;
- priorités des axes stratégiques identifiés dans le domaine de l'environnement dans le PARACI à l'horizon 2025 : « Améliorer la gestion environnementale des aménagements » et « Préserver les écosystèmes » ;
- options d'adaptation au changement climatique identifiées par le Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples dans le Bassin du Fleuve Sénégal (PGIRE), notamment celle relative à la lutte antiérosive ;
- Objectifs à Long Terme de Qualité de l'Environnement (OLTQE) identifiés dans le PAS de Gestion des Problèmes Environnementaux Prioritaires du bassin du fleuve Sénégal.

1.3.3. Pertinence de l'action par rapport aux besoins et contraintes spécifiques du Sénégal

En 2014, l'État du Sénégal a décidé d'adopter un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Dans ce document stratégique, le diagnostic économique et social du Sénégal révèle que la dégradation et l'appauvrissement des sols figurent parmi les contraintes qui freinent le développement des secteurs productifs et ont un impact négatif sur la croissance économique. Particulièrement pour le riz, (principale culture dans le Delta du fleuve Sénégal), la dégradation des terres est considérée par le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), comme l'une des barrières à l'atteinte de l'autosuffisance en riz au Sénégal.

Dans la zone agro-écologique de la Vallée du Fleuve Sénégal, à laquelle appartient le Delta, la synthèse du diagnostic écosystémique effectuée dans le cadre de l'élaboration du Cadre National d'Investissement Stratégique pour la Gestion Durable des Terres (CNIS/GDT) a permis d'identifier les types de dégradation suivants : l'érosion éolienne, l'érosion hydrique, la dégradation du couvert végétal, la salinisation des terres, etc.

Par ailleurs, dans la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) du Sénégal, le processus d'érosion hydrique et éolienne conduisant à l'encroûtement et la dégradation des sols dénudés est considéré comme l'une des conséquences du changement climatique.

En réponse aux phénomènes de dégradation des terres, l'État du Sénégal en collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux a procédé à la formulation puis à la mise en œuvre de plans, programmes et projets susceptibles d'atténuer les risques liés à la dégradation des terres et de préserver l'environnement et les secteurs productifs. Les objectifs et priorités de ces initiatives alignés avec l'action sont :

- le « renforcement de la qualité des sols » (PSE, 2014) qui constitue l'un des prérequis conditionnant la mise en œuvre des activités identifiées dans l'axe 1 (Transformation structurelle de l'économie et croissance) du PSE pour le développement de l'agriculture ;
- la « Gestion durable des terres agricoles, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la résilience des communautés vulnérables » (PRACAS, 2014), une des mesures du PRACAS visant à réduire durablement le processus de dégradation de la terre, à améliorer les fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays et de mettre en œuvre des actions de récupération des terres salées et d'adaptation au changement climatique ;
- la « mise en place des systèmes efficaces d'acquisition des connaissances sur l'état de la dégradation des terres » (CNIS/GDT, 2014), objectifs spécifique N°3 du CNIS/GDT ;
- la « lutte contre l'érosion et l'ensablement », une des mesures d'adaptation identifiées dans la CDN du Sénégal.

1.3.4. Pertinence de l'action par rapport aux besoins et contraintes spécifiques de la République Islamique de Mauritanie

En Mauritanie, l'élevage et l'agriculture demeurent les principales sources de revenus de plus de la moitié de la population, malgré les entraves du climat de type désertique et sahélo-saharien aride, caractérisé par une désertification galopante ponctuée par des phénomènes de sécheresses répétées. Cette situation est exacerbée par la vulnérabilité du Pays au changement climatique ayant entraîné la dégradation de l'environnement en général et celle des terres en particulier (PNDA, 2015 & SDRS, 2012).

La mise à nu des sols à laquelle s'ajoute leur faible cohésion, entraîne leur exposition à l'érosion hydrique ou éolienne. L'érosion éolienne est à l'origine de la dynamique dunaire et de mouvements de sables très préjudiciables à l'ensemble des infrastructures de base du pays. Ce phénomène sévit dans la quasi-totalité du pays. L'érosion hydrique est à l'origine de creusements de terrain, ravinements, rigoles, destruction de berges du fleuve et d'un transport important de particules fines (PAN/LCD, 2002).

Face à cette situation, l'État mauritanien, en collaboration avec ses partenaires, a procédé à la formulation puis à la mise en œuvre de plans, programmes et projets de lutte contre la dégradation de l'environnement. Les objectifs et priorités de ces initiatives alignés avec l'action sont :

- l' « Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles », sous Sous-programme 3.1 du Plan National de Développement Agricole (PNDA) ;
- la « Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre », Axe stratégique 2 Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNDD) ;
- la « Protection des ressources naturelles », un des sept domaines prioritaires d'intervention retenus par le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) en Mauritanie ;
- la Gestion participative des ressources naturelles, axe 4 de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR).

1.3.5. Description des groupes cibles et des bénéficiaires finaux

L'action fournira à terme des connaissances sur l'état de la dégradation des terres dans le Delta et formulera des solutions adaptées pour remédier à ce phénomène. À ce titre, elle mettra à la disposition des décideurs politiques et des structures de développement (y compris les organisations de

producteurs) des informations scientifiques sur le niveau de dégradation des terres dans le delta et des mesures adaptées au contexte du Delta.

Les principaux groupes cibles et bénéficiaires de l'action sont :

- **L'OMVS/SOGED** : Créée en 1972, l'OMVS regroupe aujourd'hui la République de Guinée, le Mali, la République Islamique de Mauritanie et le Sénégal. La responsabilité de la gestion du bassin versant du fleuve Sénégal et de ses ressources est de la compétence de l'OMVS. Les objectifs généraux poursuivis par l'OMVS sont :

- l'autosuffisance alimentaire pour les populations du bassin et de la sous-région ;
- la sécurisation et l'amélioration des revenus des populations de la vallée ;
- la préservation de l'équilibre des écosystèmes dans la sous-région et plus particulièrement dans le bassin ;
- la réduction de la vulnérabilité des économies des Etats-Membres de l'Organisation face aux aléas climatiques ainsi qu'aux facteurs externes ;
- l'accélération du développement économique des États-membres.

L'atteinte de ces objectifs est conditionnée par plusieurs prérequis dont la restauration des terres dégradées et la protection des ressources non affectées par la dégradation. L'action s'insère dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la dégradation des terres identifiées par l'OMVS dans ses documents stratégiques.

- **La SAED** : Elle a pour principale mission de promouvoir le développement de l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal. Les objectifs majeurs en lien avec cette mission, sont :

- l'amélioration et la sécurisation de la base productive ;
- l'augmentation de la production et de la productivité et
- la coordination et le pilotage sectoriels.

L'action contribuera à l'atteinte des deux premiers objectifs de la SAED, dans la mesure où elle identifiera les bonnes pratiques de gestion durable des terres (GDT) dont la mise en œuvre contribuera à la protection des terres et à l'amélioration des rendements agricoles dans la rive gauche du fleuve Sénégal.

- **La SONADER** : Elle intervient en Mauritanie au niveau des Wilayas, du Trarza, du Brakna, du Gorgol, du Guidimagha et du Tagant. Elle assure dans ces régions (i) la maîtrise d'ouvrage délégué pour l'exécution des études et travaux d'aménagement (ii) la surveillance des travaux, l'entretien et l'exploitation des infrastructures collectives (iii) la gestion de l'eau (iv) le conseil rural, la formation et le suivi – évaluation.

Les solutions de lutte contre la dégradation des terres intéressent la SONADER, dans la mesure où elles permettront à cette dernière d'améliorer la productivité des terres agricoles mises en valeur.

- **L'INP** : Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), l'Institut National de Pédologie est un établissement public à caractère scientifique et technologique. Il a pour mission :

- l'identification et la maîtrise des caractéristiques des ressources en sols ;
- la sauvegarde du patrimoine foncier ;
- la formation et la sensibilisation des producteurs et autres opérateurs économiques sur le rôle de la science du sol pour une exploitation durable et productive des terres ;
- la mise en œuvre de modules de formation d'exploitation et de gestion durable et rentable des activités rurales ;
- la coordination, la réglementation et le contrôle des travaux pédologiques exécutés sur le territoire national ;
- l'établissement de normes en matière de sols et eaux pour l'agriculture ;
- la mise en œuvre de centres polyvalents de formation des producteurs, vitrines des techniques et méthodes d'exploitation agricole durable et rentable ;

- la dynamisation et le développement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière d'agro-pédologie.

L'action apportera sa contribution à l'atteinte des objectifs sus cités en fournissant à l'INP une caractérisation actualisée des sols du Delta, des données récentes sur l'état de la dégradation des terres et des recommandations pour la sauvegarde du foncier dans le Delta et des modules de formation en GDT.

- **L'OLAC** : l'Office des Lacs et Cours d'Eau est un établissement public chargé de la gestion des lacs et cours d'eau du Sénégal. L'OLAC a pour missions :
 - l'aménagement, la planification et la gestion rationnelle des eaux de l'ensemble des lacs et cours d'eau intérieurs sur toute l'étendue du territoire national à l'exclusion des cours d'eau objet de conventions internationales ;
 - la programmation des investissements y afférents ;
 - la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'aménagement et des investissements publics liés à la gestion et à la planification des ressources en eau, des lacs et cours d'eau intérieurs ;
 - l'entretien et la maintenance des équipements et ouvrages de gestion des plans d'eau ;
 - le contrôle et la gestion de l'ensemble des périmètres de protection des lacs et cours d'eau intérieurs ;
 - le suivi qualitatif et quantitatif des ressources des lacs et cours d'eau intérieurs ;
 - la gestion et l'exploitation des végétaux aquatiques et autres ressources disponibles sur ces lacs et cours d'eau intérieurs.

Eu égard des missions confiées à l'OLAC, l'Action apportera sa contribution à la gestion durable des ressources en eaux du Lac de Guiers (situé dans le Delta) en identifiant les formes de dégradation qui menacent son existence et en formulant des stratégies de lutte efficaces.

- **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) du Sénégal et le MEDD de la République Islamique de Mauritanie** : Le MEDD du Sénégal prépare et met en œuvre la politique de veille environnementale, de lutte contre les pollutions et de protection de la nature, de la faune et de la flore. Il est responsable, sous réserve des compétences dévolues aux collectivités locales, de la protection de l'environnement. A ce titre, il a en charge la lutte contre la désertification et les feux de brousse. Il applique la politique de protection et de régénération des sols.

A l'instar du MEDD du Sénégal, celui de la Mauritanie est sous la tutelle de la primature mauritanienne et a des missions similaires à celles du MEDD sénégalais.

Considérant la position stratégique des MEDDs dans la définition et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement en collaboration avec leurs partenaires nationaux, sous régionaux et internationaux, l'action se fixe l'objectif de fournir aux deux MEDDs des outils d'aide à la prise de décision en matière de lutte contre la dégradation des terres dans le Delta.

- **Les Organisations de Producteurs (OP) et les populations les populations riveraines de la Réserve de biosphère transfrontalière de Dioudj Diawling**

Les bénéficiaires finaux de l'action sont les habitants du Delta, notamment les communautés des départements de Dagana et de Saint-Louis au Sénégal et celle du département de Keur Macène en Mauritanie, réunies autour des OP et les populations riveraines de la Réserve de biosphère transfrontalière de Dioudj Diawling. En effet, la finalité du projet, est de formuler des solutions efficaces et durables de lutte contre la dégradation des terres dont la mise en œuvre devra améliorer la résilience des communautés dont la survie dépend de l'exploitation des terres dégradées, des services et biens écosystémiques, etc.

- **Autres bénéficiaires** : services techniques de l'État du Sénégal et de la République Islamique de Mauritanie, Partenaires Techniques et Financiers, collectivités locales, ONGs, Universitaires, grand public national et international.

Les groupes cibles et bénéficiaires finaux mentionnés ci-dessus seront représentés dans le Comité de Pilotage de l'action ; en ce sens, ils veilleront à la bonne mise en œuvre des activités prévues (les rôles et responsabilités du comité de pilotage sont définies dans la section 2.1.2.4). Aussi à travers une démarche participative et inclusive, l'action instaurera un cadre d'échange permanent avec les groupes cibles et les bénéficiaires finaux, pendant toute la durée du processus de mise en œuvre.

1.3.6. Éléments de valeur ajoutée spécifiques

La principale valeur ajoutée de l'action réside dans la mise en place d'un cadre de réflexion pluridisciplinaire autour des questions relatives à la dégradation des terres. Ce cadre vient renforcer les relations déjà établis entre les acteurs de développement et consolide le partenariat sénégal-mauritanien en matière de gestion des ressources du fleuve Sénégal.

L'évaluation de la dégradation des terres à travers une approche intégrée combinant des méthodes éprouvées est une innovation qui présage l'obtention de résultats satisfaisants.

La combinaison des images satellitaires aux données de terrain va permettre la production de plusieurs types de cartes : type de dégradation, gravité de la dégradation, zones à risques, etc.

SECTION B. FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLETE¹⁰

1 INFORMATIONS GENERALES

Référence de l'appel à propositions	AP N° 01/2019/WEFE-SENEGAL
Nom du demandeur principal	Centre de Suivi Écologique (CSE)
Intitulé de l'action	Appui scientifique à la lutte contre la dégradation des terres dans le Delta du fleuve Sénégal.
Localisation de l'action	Sénégal
Durée de l'action	14 mois
[Numéro du lot]	Lot N°2 « Évaluation de la dégradation des sols pour le renforcement de l'analyse des usages multiples dans le bassin du Fleuve Sénégal (agriculture, élevage, foresterie, dégradation de l'environnement, etc.) »

¹⁰ La demande complète se compose du formulaire de demande complète, du budget (annexe B) et du cadre logique (annexe C).

1.1. L'ACTION¹¹

1.1.1. Description de l'action

1.1.1.1. Description

1.1.1.1.1. Pertinence de l'action

- *Pertinence de l'action par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'appel à propositions*

L'action s'aligne avec la priorité (objectif) de recherche et de développement N°2 de l'appel à propositions intitulé « Évaluation de la dégradation des sols pour le renforcement de l'analyse des usages multiples dans le bassin du Fleuve Sénégal ». Elle contribue à l'atteinte de son objectif général : « Mobiliser et produire des connaissances pour alimenter l'observatoire scientifique environnemental du bassin du fleuve Sénégal ». En ce sens, l'action compte établir une base solide de connaissances scientifiques sur la dégradation des terres dans le Delta du fleuve Sénégal (une des trois zones prioritaires du projet WEFÉ). Les connaissances mobilisées permettront non seulement d'alimenter l'observatoire scientifique environnemental du bassin du fleuve Sénégal, mais aussi de mieux comprendre les phénomènes de dégradation des terres dans le bassin et leurs impacts sur les ressources en eau, la production d'énergie, l'agriculture, l'environnement, etc. Elles constituent aussi un préalable à la mise en œuvre d'actions efficaces et durables de lutte contre la dégradation des terres. Dans le contexte actuel marqué par les changements climatiques et environnementaux, l'identification et la mise en œuvre de stratégies durables de lutte contre la dégradation des terres, devient indispensable pour l'amélioration des conditions de vie des communautés.

- *Pertinence de l'action par rapport aux besoins et contraintes spécifiques du bassin du fleuve Sénégal*

Dans la première phase (état des lieux et diagnostic) du Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du fleuve Sénégal, l'OMVS révèle que « d'une manière générale et malgré l'absence de données chiffrées, tous les observateurs et experts constatent une dégradation forte de la couverture pédologique dans l'ensemble du bassin versant à cause de la pression humaine trop souvent non maîtrisée et d'une cause naturelle, la crise climatique (sécheresse)» (OMVS, 2009). La dégradation des terres fait partie des sept (7) problèmes environnementaux prioritaires (PEP) identifiés dans le rapport final de l'Analyse Diagnostique Environnementale Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Sénégal (OMVS, 2017). Elle se manifeste par : (i) l'érosion hydrique ou éolienne ; (ii) la dégradation chimique des sols, se traduisant par exemple par la salinisation des terres ; et (iii) la dégradation physique des sols, dont l'ensablement, la dégradation des berges ou le ravinement.

Dans le Delta, l'érosion est signalée sous diverses formes qui menacent même l'existence du fleuve : érosion des berges, déflation éolienne, ensablement (OMVS, 2017).

Dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage, l'OMVS identifie la dégradation des terres comme l'une des contraintes de développement (OMVS, 2009). Elle est aussi identifiée comme l'une des principales contraintes de développement de l'agriculture irriguée dans le Plan d'Action Régional pour l'Amélioration des Cultures Irriguées (PARACI) du bassin du fleuve Sénégal (OMVS, 2017) et constitue l'un des problèmes environnementaux prioritaires (OMVS, 2017) soulignés dans le Plan d'Action Stratégique (PAS) de gestion des problèmes environnementaux prioritaires du bassin du fleuve Sénégal.

Face à ces constats, l'action vise à appuyer l'OMVS en matière de lutte contre la dégradation des terres en fournissant des solutions susceptibles d'y remédier à travers une étude détaillée des phénomènes érosifs. C'est dans ce sens que l'action s'aligne avec les :

¹¹ Le comité d'évaluation se référera aux informations fournies dans la note succincte de présentation en ce qui concerne les objectifs et la pertinence de l'action.

- priorités de l'axe stratégique environnemental N°2 du SDAGE du bassin du fleuve Sénégal « relever le défi de la gestion durable » ; l'action contribue à la mise en œuvre de la Mesure 2.B.2 « enrayer le processus de dégradation des sols » de l'axe N°2 ;
- priorités des axes stratégiques identifiés dans le domaine de l'environnement dans le PARACI à l'horizon 2025 : « Améliorer la gestion environnementale des aménagements » et « Préserver les écosystèmes » ;
- options d'adaptation au changement climatique identifiées par le Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples dans le Bassin du Fleuve Sénégal (PGIRE), notamment celle relative à la lutte antiérosive ;
- Objectifs à Long Terme de Qualité de l'Environnement (OLTQE) identifiés dans le PAS de Gestion des Problèmes Environnementaux Prioritaires du bassin du fleuve Sénégal et en particulier l'OLTQE 1 : « Le défi de la désertification relevé dans le bassin du fleuve Sénégal par l'inversion durable du processus de déboisement, d'érosion, d'ensablement et de salinisation des terres ». Parmi les mesures retenues dans le PAS, l'action contribue à mettre en œuvre les mesures suivantes : I-M02-03 « Identification et promotion des pratiques de lutte contre la désertification et la dégradation des terres » ; I-M03-01 « Etat des lieux exhaustif de la dégradation des berges » ; I-M03-03 « Etude sur les effets des barrages sur la dégradation des berges » ; I-M03-04 « Sélection de sites cibles à réhabiliter » ; I-M07-01 « Analyse et cartographie des sols suivant leur degré d'exposition et de susceptibilité à l'érosion et identification des sites à réhabiliter ».
- **Pertinence de l'action par rapport aux besoins et contraintes spécifiques du Sénégal**
En 2014, l'Etat du Sénégal a décidé d'adopter un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Dans ce document stratégique, le diagnostic économique et social du Sénégal révèle que la dégradation et l'appauvrissement des sols est l'une des contraintes qui freine le développement des secteurs productifs et a un impact négatif sur la croissance économique. Particulièrement pour le riz, (principale culture dans le Delta du fleuve Sénégal), la dégradation des terres est considérée par le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), comme l'une des barrières à l'atteinte de l'autosuffisance en Riz au Sénégal.

Dans la zone agro-écologique de la Vallée du Fleuve Sénégal, à laquelle appartient le Delta, la synthèse du diagnostic écosystémique effectuée dans le cadre de l'élaboration du Cadre National d'Investissement Stratégique pour la Gestion Durable des Terres (CNIS/GDT) a permis d'identifier les types de dégradation suivants : l'érosion éolienne, l'érosion hydrique, la dégradation du couvert végétal, la salinisation des terres, etc.

Par ailleurs, dans la Contribution Déterminée Au Niveau National (CDN) du Sénégal, le processus d'érosion hydrique et éolienne conduisant à l'encroûtement et la dégradation des sols dénudés est considéré comme l'une des conséquences du changement climatique (particulièrement l'augmentation des températures et la baisse des précipitations).

En réponse aux phénomènes de dégradation des terres, l'Etat du Sénégal en collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux a procédé à la formulation puis à la mise en œuvre de plans, programmes et projets susceptibles d'atténuer les risques liés à la dégradation des terres et de préserver l'environnement et les secteurs productifs. Les objectifs et priorités de ces initiatives alignés avec l'action sont :

- le « renforcement de la qualité des sols » (PSE, 2014) qui constitue l'un des prérequis conditionnant la mise en œuvre des activités identifiées dans l'axe 1 (Transformation structurelle de l'économie et croissance) du PSE pour le développement de l'agriculture ;
- la « Gestion durable des terres agricoles, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la résilience des communautés vulnérables » (PRACAS, 2014), une des mesures du PRACAS visant à réduire durablement le processus de dégradation de la

terre, à améliorer les fonctions productives des différentes zones agro-écologiques du pays (dont la zone de la vallée du fleuve Sénégal à laquelle appartient le Delta) et de mettre en œuvre des actions de récupération des terres salées et d'adaptation au changement climatique ;

- la « mise en place des systèmes efficaces d'acquisition des connaissances sur l'état de la dégradation des terres » (CNIS/GDT, 2014), objectifs spécifique N°3 du CNIS/GDT ;
 - la « lutte contre l'érosion et l'ensablement », une des mesures d'adaptation identifiées dans la CDN du Sénégal.
- ***Pertinence de l'action par rapport aux besoins et contraintes spécifiques de la République Islamique de Mauritanie***

En Mauritanie, l'élevage et l'agriculture demeurent les principales sources de revenus de plus de la moitié de la population, malgré les entraves du climat de type désertique et sahélo-saharien aride, caractérisé par une désertification galopante ponctuée par des phénomènes de sécheresses répétées. Cette situation est exacerbée par la vulnérabilité du Pays au changement climatique ayant entraîné la dégradation de l'environnement en général et celle des terres en particulier (PNDA, 2015 & SDSR, 2012).

La mise à nu des sols à laquelle s'ajoute leur faible cohésion, entraîne leur exposition à l'érosion éolienne ou hydrique. L'érosion éolienne est à l'origine de la dynamique dunaire et de mouvements de sables très préjudiciables à l'ensemble des infrastructures de base du pays. Ce phénomène sévit dans la quasi-totalité du pays. L'érosion hydrique est à l'origine de creusements de terrains, ravinements, rigoles, destruction de berges du fleuve et d'un transport important de particules fines (PAN/LCD, 2002).

Face à cette situation, l'Etat mauritanien en collaboration avec ses partenaires, a procédé à la formulation puis à la mise en œuvre de plans, programmes et projets de lutte contre la dégradation de l'environnement. Les objectifs et priorités de ces initiatives en lien avec l'action sont :

- l' « Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles », sous Sous-programme 3.1 du Plan National de Développement Agricole (PNDA) ;
- la « Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre », Axe stratégique 2 de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNDD) ;
- la « Protection des ressources naturelles », un des sept domaines prioritaires d'intervention retenus par le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) en Mauritanie ;
- la Gestion participative des ressources naturelles, axe 4 de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR).

1.1.1.1.2. Description des groupes cibles et des bénéficiaires finaux

L'action fournira à terme des connaissances sur l'état de la dégradation des terres dans le Delta et formulera des solutions adaptées pour remédier à ce phénomène. A ce titre, elle mettra à la disposition des décideurs politiques et des structures de développement (y compris les organisations de producteurs) des informations scientifiques sur le niveau de dégradation des terres dans le delta et des mesures adaptées au contexte du Delta.

Les principaux groupes cibles et bénéficiaires de l'action sont :

- **L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)/ Société de Gestion et d'Exploitation de Diama (SOGED)** : Créée en 1972, l'OMVS regroupe aujourd'hui la Guinée, le Mali, la République Islamique de Mauritanie et le Sénégal. Elle est responsable de la gestion du bassin versant du fleuve Sénégal et de ses ressources.

Les objectifs généraux poursuivis par l'OMVS sont :

- l'autosuffisance alimentaire pour les populations du bassin et de la sous-région ;
- la sécurisation et l'amélioration des revenus des populations de la vallée ;
- la préservation de l'équilibre des écosystèmes dans la sous-région et plus particulièrement dans le bassin ;
- la réduction de la vulnérabilité des économies des Etats-Membres de l'Organisation face aux aléas climatiques ainsi qu'aux facteurs externes ;
- l'accélération du développement économique des États-membres.

L'atteinte de ces objectifs est conditionnée par plusieurs prérequis dont la restauration des terres dégradées et la protection des ressources non affectées par la dégradation. L'action s'insère dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la dégradation des terres identifiées par l'OMVS dans ses documents stratégiques.

L'action travaillera en étroite collaboration avec la Société de Gestion et d'Exploitation du Barrage de Diama (SOGED) qui est la société de l'OMVS chargée de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des ouvrages communs que sont : le barrage de Diama, l'ouvrage de prise de l'Aftout es Sahel et les endiguements du Fleuve.

- **La Société Nationale d'Aménagement des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)** : Elle a pour principale mission de promouvoir le développement de l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal. Les objectifs majeurs en lien avec cette mission, sont :

- l'amélioration et la sécurisation de la base productive ;
- l'augmentation de la production et de la productivité et
- la coordination et le pilotage sectoriels.

L'action contribuera à l'atteinte des deux premiers objectifs de la SAED, dans la mesure où elle identifiera les bonnes pratiques de gestion durable des terres (GDT) dont la mise en œuvre contribuera à la protection des terres et à l'amélioration des rendements agricoles dans la rive gauche du fleuve Sénégal.

- **La Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)** : Elle intervient en Mauritanie au niveau des Wilayas, du Trarza, du Brakna, du Gorgol, du Guidimagha et du Tagant. Elle assure dans ces régions (i) la maîtrise d'ouvrage délégué pour l'exécution des études et travaux d'aménagement (ii) la surveillance des travaux, l'entretien et l'exploitation des infrastructures collectives (iii) la gestion de l'eau (iv) le conseil rural, la formation et le suivi – évaluation.

Les solutions de lutte contre la dégradation des terres intéressent la SONADER, dans la mesure où elles permettront à cette dernière d'améliorer la productivité des terres agricoles mises en valeur.

- **L'Institut National de Pédologie (INP)** : Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), l'Institut National de Pédologie est un établissement public à caractère scientifique et technologique. Il a pour mission :

- l'identification et la maîtrise des caractéristiques des ressources en sols ;
- la sauvegarde du patrimoine foncier ;
- la formation et la sensibilisation des producteurs et autres opérateurs économiques sur le rôle de la science du sol pour une exploitation durable et productive des terres ;
- la mise en œuvre de modules de formation d'exploitation et de gestion durable et rentable des activités rurales ;
- la coordination, la réglementation et le contrôle des travaux pédologiques exécutés sur le territoire national ;
- l'établissement de normes en matière de sols et eaux pour l'agriculture ;
- la mise en œuvre de centres polyvalents de formation des producteurs, vitrines des techniques et méthodes d'exploitation agricole durable et rentable ;
- la dynamisation et le développement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière d'agro-pédologie.

L'action apportera sa contribution à l'atteinte des objectifs sus cités en fournissant à l'INP une caractérisation actualisée des sols du Delta, des données récentes sur l'état de la dégradation des terres et des recommandations pour la sauvegarde du foncier dans le Delta et des modules de formation en GDT.

- **L'Office des Lacs et Cours d'Eau (OLAC)** : L'Office des Lacs et Cours d'Eau est un établissement public chargé de la gestion des lacs et cours d'eau du Sénégal. L'OLAC a pour missions :
 - l'aménagement, la planification et la gestion rationnelle des eaux de l'ensemble des lacs et cours d'eau intérieurs sur toute l'étendue du territoire national à l'exclusion des cours d'eau objet de conventions internationales ;
 - la programmation des investissements y afférents ;
 - la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'aménagement et des investissements publics liés à la gestion et à la planification des ressources en eau, des lacs et cours d'eau intérieurs ;
 - l'entretien et la maintenance des équipements et ouvrages de gestion des plans d'eau ;
 - le contrôle et la gestion de l'ensemble des périmètres de protection des lacs et cours d'eau intérieurs ;
 - le suivi qualitatif et quantitatif des ressources des lacs et cours d'eau intérieurs ;
 - la gestion et l'exploitation des végétaux aquatiques et autres ressources disponibles sur ces lacs et cours d'eau intérieurs.

Eu égard des missions confiées à l'OLAC, l'Action apportera sa contribution à la gestion durable des ressources en eaux du Lac de Guiers (situé dans le Delta) en identifiant les formes de dégradation qui menacent son existence et en formulant des stratégies de lutte efficaces.

- **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) du Sénégal et le MEDD de la République Islamique de Mauritanie** : Le MEDD du Sénégal prépare et met en œuvre la politique de veille environnementale, de lutte contre les pollutions et de protection de la nature, de la faune et de la flore. Il est responsable, sous réserve des compétences dévolues aux collectivités locales, de la protection de l'environnement. A ce titre, il a en charge la lutte contre la désertification et les feux de brousse. Il applique la politique de protection et de régénération des sols.

A l'instar du MEDD du Sénégal, celui de la Mauritanie est sous la tutelle de la primature mauritanienne et a des missions similaires à celles du MEDD sénégalais.

Considérant la position stratégique des ministères en charge de l'Environnement dans la définition et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement en collaboration avec leurs partenaires nationaux, sous régionaux et internationaux, l'action se fixe l'objectif de fournir aux deux MEDDs des outils d'aide à la prise de décision en matière de lutte contre la dégradation des terres dans le Delta.

- **Les Organisations de Producteurs (OP) et les populations riveraines de la Réserve de biosphère transfrontalière de Dioudj Diawling**

Les bénéficiaires finaux de l'action sont les habitants du Delta, notamment les communautés des départements de Dagana et de Saint Louis au Sénégal et celle du département de Keur Macène en Mauritanie, réunies autour des OP et les populations riveraines de la Réserve de biosphère transfrontalière de Dioudj Diawling. En effet, la finalité du projet, est de formuler des solutions efficaces et durables de lutte contre la dégradation des terres pour améliorer la résilience des communautés dont la survie dépend de l'exploitation des terres dégradées, des services et biens écosystémiques, etc.

- **Autres bénéficiaires** : services de l'État du Sénégal et de la République Islamique de Mauritanie, Partenaires Techniques et Financiers, collectivités locales, ONGs, Universitaires, grand public national et international.

Les groupes cibles et bénéficiaires finaux mentionnés ci-dessus seront représentés dans le Comité de Pilotage de l'action, en ce sens, ils veilleront à la bonne mise en œuvre des activités prévues (les rôles et responsabilités du comité de pilotage sont définies dans la section 2.1.2.4). Aussi à travers une démarche participative et inclusive, l'action instaurera un cadre d'échange permanent avec les groupes cibles et les bénéficiaires finaux, pendant toute la durée du processus de mise en œuvre.

1.1.1.1.3. Logique d'intervention

L'objectif global de l'action est de contribuer à la protection des écosystèmes du Delta et à l'amélioration des conditions de vie des communautés à travers l'identification et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la dégradation des terres. L'action mettra donc à la disposition des décideurs, des partenaires au développement et des communautés un plan d'actions contre la dégradation des terres dont la mise en œuvre permettrait de récupérer les terres dégradées et protéger les ressources non affectées par la dégradation pour un développement des secteurs productifs et une amélioration des conditions de vie des communautés du Delta.

L'objectif spécifique de l'action est d'évaluer la dégradation des terres du Delta et de proposer des stratégies de lutte efficaces et durables. L'action vise à établir une base solide de connaissances scientifique sur la dégradation des terres du Delta et d'identifier des solutions de lutte adaptées au contexte de la zone d'intervention.

L'atteinte de ces objectifs passera par la mise en œuvre d'activités regroupées en quatre modules à des composantes. Comme l'indique le tableau 1, un résultat spécifique est attendu à la suite de la mise en œuvre de chaque module.

Tableau 2 : Les modules d'activités et les résultats attendus

Modules d'activités	Résultats attendus
Module 1 : Mise en place des organes de gouvernance et de gestion de l'action	Résultat 1 : un cadre de gestion de l'action d'évaluation de l'état de la dégradation des terres et de gestion durable des terres du Delta est mis en place par le CSE en collaboration avec l'OMVS, la SAED, l'INP, la SOGED, le MEDD sénégalais, le MEDD mauritanien, l'OLAC, l'ISRA et les OPs.
Module 2 : Cartographie de l'occupation des sols	Résultat 2 : une base de données sur les ressources biophysiques du Delta est établie.
Module 3 : Évaluation de l'état de la dégradation des sols et élaboration d'un plan de lutte contre la dégradation des terres	Résultat 3 : les types et niveaux de dégradation des terres dans le delta sont connus et des actions de lutte identifiées.
Module 4 : Communication et dissémination	Résultat 4 : les résultats de l'action sont visibles à l'échelle nationale et internationale ; les décideurs politiques sont sensibilisés et des orientations stratégiques pour une meilleure gestion des terres dans le Delta sont fournies.

Chaque résultat spécifique contribue à l'atteinte de l'impact escompté dans le long terme « les stratégies de lutte contre la dégradation des terres identifiées sont mises en œuvre, les écosystèmes du Delta sont protégés et les conditions de vie des communautés sont améliorées ».

1.1.1.1.4. Description des activités

- **Module 1** : Mise en place des organes de gouvernance et de gestion

- **Activité 1.1.** Mise en place du comité de pilotage

Le cadre institutionnel de l'action est constitué d'un comité de pilotage (Copil) où les différentes parties prenantes sont représentées. La mise en place de ce comité renforce son ancrage institutionnel.

Le Copil sera composé par des représentants de l'OMVS, de l'INP, des MEDD sénégalais et mauritaniens, du Projet WEFÉ, de la SAED, de l'OLAC, de la SOGED, de l'ISRA, du CSE, des organisations de producteurs. D'autres institutions jugées pertinentes par le bailleur ou les partenaires, pourraient être intégrées le comité.

Le Copil se réunira au moins deux fois par an et veillera à la bonne mise en œuvre de l'action. Ses rôles et responsabilités sont bien détaillés dans la partie « **2.1.2.4. Dispositifs de suivi et processus d'évaluation internes et externes** ».

- **Activité 1.2.** Mise en place de l'équipe de l'action (EA)

Il s'agit de l'instance opérationnelle de l'action, l'EA définit les orientations stratégiques et techniques de l'action et les met en œuvre après validation par le Copil.

L'EA sera hébergé par le CSE à Dakar, elle sera composée de :

- un coordonnateur ;
- un comptable ;
- un responsable en suivi-évaluation ;
- un responsable de la communication ;
- un infographe ;
- un expert SIG ;
- un pédologue, spécialiste des phénomènes d'érosion ;
- un géographe / environnementaliste ;
- un spécialiste en socio-économie de l'environnement ;
- deux chauffeurs.

L'EA sera responsable de la mise en œuvre des opérations quotidiennes de l'action, elle assurera les fonctions suivantes : (i) préparer un plan de travail annuel ; (ii) exécuter quotidiennement le plan de travail élaboré ; (iii) assurer le respect de l'approche axée sur les résultats tels que définis par les indicateurs du cadre de résultats de l'action ; (iv) suivre l'état d'avancement des différentes activités de l'action ; (v) élaborer les rapports d'activités à mi-parcours et en fin de projet ; et (vi) faciliter et appuyer la mise en œuvre des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales de l'action.

- **Activité 1.3.** Acquisition de matériels et d'équipements informatiques

Les infrastructures et équipements informatiques du CSE nécessaires à la réception, au stockage, au traitement et la diffusion des données seront améliorés pour garantir la performance et la sécurité du système d'édition et de production de cartes, rapports, supports de communication, notes politiques, etc.

Le CSE mettra à la disposition de l'action des bureaux équipés pour l'hébergement de son personnel et des véhicules pour les missions de terrain. Cependant, les frais de fonctionnement des véhicules seront supportés par l'action.

Des consommables informatiques seront acquis pour la production des rapports et l'impression de cartes en grand format. L'accès aux imprimantes (A0, A1, A2, A3 et A4) ainsi qu'aux différents services informatiques du CSE sera libre pour le personnel de l'action.

Un lot de matériel composé de GPS, boussole, inclinomètre, jalons, rubans métriques, blocs notes, etc. sera également acquis pour les travaux de terrain.

○ **Module 2** : Cartographie de l'occupation des sols

● **Activité 2.1.** Choix participatif des zones pilotes dans le Delta

L'action interviendra dans l'une des trois zones prioritaires du Projet WEFÉ, à savoir le Delta. Elle évaluera la dégradation des terres sur une superficie totale de 2000 km² soit environ 40 % de la superficie totale du Delta. La démarche participative et inclusive sera privilégiée pour le choix des sites pilotes, ce qui contribuera à une meilleure appropriation des résultats de l'action par les différentes parties prenantes. Cette démarche permet aussi de mieux prendre en charge les préoccupations des bénéficiaires et de choisir une zone d'intérêt dans laquelle il serait pertinent d'étudier les phénomènes d'érosions. Enfin, elle contribue au succès de l'action et à la mise en œuvre des principales recommandations relatives à la protection de l'environnement par les décideurs et les acteurs de développement.

● **Activité 2.2.** Sélection des images adéquates

Les images Landsat-8 et Sentinel-2 seront utilisées pour réaliser la cartographie de l'occupation des sols. La sélection de ces images est guidée par l'échelle de travail (1/50 000), l'objectif de l'étude, l'accessibilité des images et l'optimisation des moyens disponibles.

Pour les images Landsat-8, l'accès au niveau de correction 1T garantit une précision géométrique et radiométrique et une conformité à la topographie du milieu. La même qualité de représentation planimétrique se retrouve dans les images Sentinel-2. Ces dernières comptent treize bandes spectrales de résolutions spatiales allant de 10 à 60 m et sont disponibles tous les dix jours. Les images Landsat-8, d'une périodicité de seize jours, sont dotées de onze (11) bandes spectrales dont une à 15m et les autres à 30m. Le nombre de bandes et la résolution spatiale des deux capteurs offrent plusieurs possibilités de traitement sur les sols.

● **Activité 2.3.** Traitement des images

Le prétraitement des images (correction radiométrique, géométrique et la mosaïque) n'est pas nécessaire dans le cadre de cette étude, car celles qui seront utilisées ont été déjà corrigées. Toutefois, l'opération de mosaïque des images serait nécessaire. Elle consiste à assembler les bandes identiques des scènes entre elles pour former une seule image plus grande. Les images sont d'abord rehaussées dans le but d'uniformiser les teintes des bandes spectrales et d'améliorer l'apparence visuelle pour faciliter l'interprétation visuelle.

Des compositions colorées fausses couleurs combinant les bandes 5-4-3 pour les images Landsat-8 et 8-4-3 pour les images Sentinel-2 seront réalisées. L'objectif est d'avoir une image couleur où la discrimination des unités d'occupation du sol est plus facile pour l'interprétation visuelle.

● **Activité 2.4.** Établissement de la nomenclature et interprétation

La nomenclature ou clef d'interprétation a pour but de définir les différentes classes d'occupation des sols et leurs caractéristiques spectrales avant toute classification. Pour cette étude, la nomenclature qui sera utilisée s'inspire essentiellement de celle dite Yangambi pour la légende avec les classes d'occupation caractéristiques du milieu.

Du fait de la diversité des thèmes à cartographier, de la variabilité des paysages il sera fait une combinaison de l'interprétation visuelle et méthodes de classification. Cette approche sera complétée par la documentation, les observations de terrain et l'expérience de l'interprète, ceci pour délimiter les différentes classes d'occupation des sols.

● **Activité 2.5.** Validation de terrain des produits cartographiques

Afin de vérifier la fiabilité de l'interprétation et d'y apporter les corrections nécessaires, des travaux de terrains seront initiés sur l'ensemble du Delta. Les travaux consistent à vérifier et à valider les éléments observés à l'écran par rapport à la réalité du terrain. Des points aléatoires sur lesquels l'opérateur a eu des doutes seront sélectionnés pour vérification.

Les missions de terrain mobiliseront un cartographe et un botaniste dotés des tirages de cartes à valider et de GPS appropriés. En plus de l'affinement de la répartition thématique des classes d'occupation des sols, la visite permettra d'identifier les espèces dominantes et de caractériser le milieu.

- **Module 3** : Évaluation de l'état de la dégradation des sols et élaboration d'un plan de lutte contre la dégradation des terres

- **Activité 3.1** : Caractérisation du Delta

Une gestion efficace et durable des terres contribue au développement social, économique et environnemental des pays. Cependant, celle-ci ne peut se faire sans une bonne connaissance de la zone d'étude dans sa globalité. A cet effet, il sera procédé :

- **une revue documentaire**

La consultation de documents pertinents permettra de faire l'état des lieux sur les aspects liés à la dégradation des terres, les caractéristiques biophysiques et socio-économiques du milieu, les stratégies sectorielles, les plans de développement communautaires ou nationaux, les mesures de lutte contre la dégradation des terres en cours ou prévues et les priorités en matière de gestion des terres aux niveaux local, national et sous régional.

Cette revue devrait donner un aperçu sur l'état actuel de la dégradation des terres et les stratégies de lutte jusque-là développées. Elle devrait aussi permettre de dresser le profil socio-économique du Delta et de décrire son état biophysique.

- **La collecte de données**

L'objectif général de cet exercice est de recueillir des données qualitatives et quantitatives sur le terrain permettant de : 1) caractériser le milieu biophysique in-situ (faune, flore, sol, eau, etc.), 2) caractériser les différents systèmes de production, l'environnement sociodémographique mais aussi la dynamique organisationnelle et institutionnelle, 3) identifier les opportunités, défis et contraintes (en mettant le focus sur la problématique de la dégradation des terres) de développement du Delta, 4) fournir des orientations stratégiques de développement.

- **Traitement des données**

Les séries de données collectées seront contrôlées et stockées dans une base commune pour éviter les risques de redondance et de perte. Ces données seront analysées à l'aide d'outils éprouvés : Ms office, Arc Gis, Sphinx, etc.

Les résultats du traitement seront présentés dans un rapport bien structuré et dans un langage accessible au grand public.

- **Activité 3.2.** Identification des zones d'érosion

L'identification des zones d'érosion (érosion des berges, déflation, ravins, rigoles, dunes, etc.) se fera à l'intérieur de zones pilotes choisies dans l'« **Activité 1.3** » et couvrant une superficie de 2000 km² dans le Delta.

Le phénomène érosif sera recherché dans les zones de zoom avec des fenêtres de 15,7 km de côté répartis en sept blocs, chaque bloc représentant une zone pilote. Une image de très haute résolution (THR) sera acquise pour chaque bloc d'une superficie moyenne de 246 km². Le cumul des superficies des blocs est d'environ 2000 km².

Compte tenu de leur coût élevé, le type d'images THR (GeoEye, QuickBird, WorldView, ...) sera défini sur la base d'indices issus de travaux de terrain et d'entretiens avec les populations. Une fois les zones d'érosion connues, celles-ci seront comparées à des indices tirés des images Sentinel (1 et 2) et Landsat (5, 7 et 8) afin de mettre en exergue des spectres de longueurs d'ondes tels que le Moyen Infra-Rouge (MIR) aptes à faire ressortir les phénomènes érosifs que ce soit d'origine hydrique ou éolienne.

- **Activité 3.3.** Caractérisation des zones d'érosion

Les zones d'érosions identifiées feront l'objet de caractérisation grâce à la combinaison de deux méthodes éprouvées : méthode harmonisée d'évaluation de la dégradation des terres développée par le Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD), compendium technique développé par *the World Overview of Conservation Approaches and Technologies* (WOCAT) à l'Université de Berne. L'approche du WOCAT a été déjà mise en œuvre par le CSE au Sénégal entre 2007 et 2010 dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'Evaluation de la Dégradation des Terres dans les Zones Arides (LADA).

La caractérisation des zones d'érosion permettra de : i) identifier les types et sous types d'érosions ; ii) déterminer les facteurs conditionnant les différents types et sous types d'érosions ainsi que leurs causes ; iii) déterminer l'extension et la gravité de chaque type et sous type d'érosion.

Les facteurs conditionnant les différents types d'érosion ainsi que leurs causes seront identifiées avec les acteurs locaux, nationaux et sous régionaux intéressés par la thématique de l'action. Dans la pratique, cette identification se fait à travers des rencontres bilatérales et des *focus group*. L'analyse des données climatiques (pluviométriques et éoliennes notamment) et pédologiques ainsi que celle de l'évolution du couvert végétal (par imageries satellitaires et données de terrain) et des résultats de prospection renforceront les connaissances acquises à l'issue des différents entretiens et *focus group*.

Les types et sous types d'érosion seront identifiées à l'aide d'images satellitaires de haute résolution et de missions de prospections de terrain et seront catégorisés en référence à la classification de l'approche harmonisée d'évaluation de la dégradation des terres (CSFD, 2010).

Tableau 3 : Liste des types et sous-types d'érosion et leurs symboles (entre parenthèses) selon le CSFD

Type	Exemples de sous-type
Érosion par l'eau (W comme <i>Water</i>)	Érosion en nappe (Ws, s comme <i>sheet</i>)
	Érosion linéaire, en griffe, rigole, nappe ravinante (Wd, d comme
	Érosion linéaire, en ravin (Wr, r comme <i>ravine</i>)
	Glissement de terrain et effondrement (Wl, l comme <i>landslide</i>)
	Érosion urbaine* (Wu, u comme <i>urban</i>)
	Érosion marine littorale (Wm, m comme <i>marine</i>)
Érosion par le vent (E comme <i>Eolian</i>)	Déflation (Ew, w comme <i>wind</i>)
	Ensablement (Es, s comme <i>sand</i>)
	Formation de dune (Ed, d comme <i>dune</i>)
Érosion aratoire et mécanique (M comme	Érosion aratoire due aux pratiques culturales (Mp, p comme <i>practice</i>)
	Décapage du sol au cours du défrichement (Mc, c comme <i>clearing</i>)

Source : CSFD, 2010

Après avoir identifié le sous type de dégradation, il est nécessaire de calculer son extension définie comme « la superficie de terrain soumise à un type ou un sous-type donné de dégradation dans une zone déterminée » (Brabant, 2008). L'extension de la dégradation est un indicateur quantitatif qui s'exprime en pourcentage de la superficie étudiée. Elle sera aussi déterminée grâce à des images de hautes résolutions et des missions de prospection.

Tableau 4 : Les classes d'extension d'un type de dégradation selon le CSFD

Classe d'extension	Qualification de l'extension	Limites des classes d'extension d'un type ou sous-type de dégradation dans la zone concernée (en % de la superficie du terrain)
1	Très faible	<5%
2	Faible	5 – 25
3	Moyenne	25 – 50
4	Forte	51 – 75
5	Très forte	>75%

Source : CSFD, 2010

Le degré de dégradation, est le stade de gravité (ou de sévérité) atteint par un type de dégradation donné dans une zone déterminée. Pour déterminer le degré de dégradation, des indicateurs à renseigner seront définis pour chaque sous type de dégradation. Le CSE préparera à cet effet une liste d'indicateurs qu'il soumettra aux différentes parties prenantes pour amélioration et validation.

Tableau 5 : Exemples d'indicateurs de sous types dégradation

Sous type de dégradation	Exemple d'indicateurs à renseigner
Ravins et rigoles	Largeur de la partie supérieure du ravin ou de la rigole
	Largeur à la base du ravin ou de la rigole
	Aire de la section transversale du ravin ou de la rigole
	Volume de sol perdu en raison du ravin ou de la rigole
Erosion des berges	Longueur des berges dégradées
	Pente des berges
Déflation	Volume de sol perdu en raison de la déflation
	Mesure de l'exposition des racines

Une fois les indicateurs de gravité définis et renseignés, ils sont normalisés suivant une échelle commune allant de 1 à 5, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 6 : Classe de référence des indicateurs de degré normalisés selon le CSFD

Classe de référence	Qualification du degré
1	Très faible
2	Faible
3	Moyen
4	Fort
5	Très fort

Source : CSFD, 2010

Une fois l'extension et le degré répartis en classes auxquelles est attribuée une valeur allant de 1 à 5, on totalise ainsi la valeur de l'extension et celle du degré pour chaque sous type de dégradation afin de construire un indice synthétique d'état de dégradation.

Tableau 7 : Constitution de l'indice synthétique de sous type de dégradation

Nombre de combinaisons des indicateurs d'extension (gras) et de degré (italique)	Valeur totale de la combinaison de l'extension et du degré	Qualification de l'indice de dégradation	Valeur de l'indice synthétique de dégradation
1+1	2	Très faible	1
1+2/2+1	3	Faible	2
1+3/2+2/3+1	4		
1+4/2+3/3+2/4+1	5	Moyen	3
1+5/2+4/3+3/4+2/5+1	6		
2+5/3+4/4+3/5+2	7	Fort	4
3+5/4+4/5+3	8		
4+5/5+4	9	Très fort	5
5+5	10		

Source : CSFD, 2010

Les indices synthétiques de sous type de dégradation sont ensuite agrégés en indices de type de dégradation et ces derniers en indices de dégradation.

Les résultats peuvent être présentés sous la forme de cartes montrant les zones variablement dégradées ou non dégradées et comportant deux attributs l'indice et la couleur correspondante, qui permettent à un décideur de voir d'un seul coup d'œil l'état des terres dans une région ou un pays.

L'exploitation des résultats obtenus combinée avec des données climatiques et pédologiques permettra d'identifier les zones à risques et de les cartographier.

- **Activité 3.4.** Évaluation des impacts et stratégies de lutte

L'évaluation de la dégradation des terres est conçue dans le but de soutenir le développement en identifiant les mesures de restauration et de protection de la couverture pédologique pour accroître les revenus tirés de la terre et protéger les écosystèmes.

L'analyse des résultats obtenus à l'issue de l'évaluation de l'état de la dégradation des terres est un prérequis à l'évaluation des impacts de cette dégradation sur les propriétés physicochimiques et biologiques des sols, sur la biodiversité, la production agricole, les ressources en eau et l'économie locale.

Ces impacts seront aussi évalués avec les acteurs locaux à travers des focus groupes et des enquêtes individuelles.

L'identification des impacts permettra de développer des chaînes d'impacts plus ou moins directs (par ex. l'érosion comme impact direct et la baisse des rendements et la perte de revenus comme impacts indirects). Non seulement les chaînes d'impact contribuent à une compréhension de la dégradation, mais encore, elles peuvent être le moteur de la réflexion initiale sur les mesures de protection des terres.

Les mesures de restauration des terres dégradées dans les différents sites pilotes seront identifiées en tenant compte de l'état actuel de la dégradation et des impacts actuels et futurs, des priorités nationales et locales, de la disponibilité des ressources nécessaires et de la capacité des acteurs locaux à les capitaliser.

Généralement les stratégies de lutte contre la dégradation des terres sont catégorisées en :

- **méthodes de lutte biologique et agronomique** – Procédés occupant le sol au maximum dans le temps et dans l'espace par les parties aériennes et souterraines. Ils sont souvent utilisés pour freiner le ruissellement sans modifier le relief.

- **méthodes de lutte mécanique ou hydraulique** – Ces mesures consistent en une création d’obstacles au ruissellement par les moyens mécaniques, essentiellement par modification de la surface du sol. Elles sont très efficaces mais elles sont coûteuses.
 - **méthodes de diversion** – Elles consistent à ralentir la vitesse de ruissellement en subdivisant les pentes, à provoquer des dépôts de terre, à favoriser dans la mesure du possible l’infiltration, mais surtout à éliminer les excès d’eau plus ou moins temporaires qui ne s’infiltrent pas dans le sol.
 - **méthodes physico-chimiques** – Elles visent à améliorer les propriétés physico-chimiques et biologiques des sols pour accroître leur productivité par le biais d’amendements et de fertilisation.
- **Module 4 : Communication et dissémination**
- **Activité 4.1. Conception et production de supports de communication**
La conception et la production de supports de communication permettent d’assurer la visibilité de l’action et la contribution de l’UE à son financement aussi bien au niveau national qu’international.

Il est prévu la confection, la production et la diffusion d’articles promotionnels (autocollants, t-shirt, stylos, etc.) et l’organisation d’actions de presse. Aussi, les «meilleures pratiques» de l’action ainsi que les «leçons apprises» pour une meilleure gestion des terres seront diffusées par l’intermédiaire de publications, site internet, d’un film de capitalisation et autres moyens de communication.
 - **Activité 4.2. Participation à des manifestations nationales et internationales de diffusion des résultats**
La publication d’outils scientifiques permettra aussi au CSE de présenter l’action et les résultats dans des conférences nationales et internationales sur des thèmes relatifs à la gestion de l’environnement.
 - **Activité 4.3. Publication d’une note politique « Policy brief »**
Les notes de synthèse des travaux de recherche et les messages clés destinés aux décideurs politiques, aux acteurs institutionnels, aux bailleurs, etc. sont présentés dans une note politique communément appelée *Policy brief*.

Cette note a pour objectif de transmettre le message qui se dégage des résultats de l’action dans un style de rédaction résumé, argumenté et facile à lire. Elle alerte sur le niveau de dégradation des terres et la nécessité d’agir, et offre des recommandations sur meilleures options stratégiques de lutte contre la dégradation des terres.
 - **Activité 4.4. Organisation d’ateliers de lancement et de clôture/partage des résultats**
L’organisation d’ateliers de lancement et de clôture/partage des résultats permettra aussi de présenter l’action et ses résultats aux partenaires nationaux et internationaux.

1.1.1.2. Approche de la mise en œuvre

1.1.1.2.1. Les méthodes de mise en œuvre

L’approche participative est privilégiée pour la mise en œuvre de l’action. L’implication des différentes parties prenantes (organisations de producteurs, services déconcentrés et décentralisés de l’Etat, ONG, programmes et projets de développement, etc.) tout au long du processus de mise en œuvre de l’action est au cœur du dispositif méthodologique. En effet, la collaboration avec les parties prenantes est un facteur crucial de réussite, elle permet de mieux comprendre leurs intérêts particuliers et leurs attentes et contribue à une meilleure acceptation et donc une meilleure appropriation des résultats de l’action.

L'évaluation proprement dite de la dégradation des terres se fera en combinant deux approches méthodologiques éprouvées : le compendium technique développé par le WOCAT et l'approche harmonisée d'évaluation de la dégradation des terres développée par le CSFD. L'évaluation repose sur un indice synthétique de dégradation des terres qui sert à constituer une représentation cartographique de la dégradation des terres des superficies étudiées. Cet indice est calculé à partir de trois indicateurs principaux : (1) le type de dégradation, (2) l'extension sur le terrain du type de dégradation identifié et (3) son degré de dégradation.

L'analyse des résultats obtenus à l'issue de l'évaluation de l'état de la dégradation des terres couplé avec des données socioéconomiques et biophysiques permettra d'évaluer les impacts de cette dégradation sur les propriétés physicochimiques et biologiques des sols, sur la biodiversité, la production agricole, les ressources en eau et l'économie locale.

Enfin, des mesures de restauration et de protection de la couverture pédologique seront proposées dans le but d'améliorer les conditions de vie des communautés et de protéger les écosystèmes du Delta.

Les principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action sont :

- **Les équipements informatiques et matériels de collecte de données sur le terrain**

Des GPS professionnels de même que des boussoles seront acquis pour améliorer la collecte de données de terrain nécessaires à la validation des images satellitaires et la caractérisation des zones d'érosion sur le terrain.

Un lot de matériel (jalons, inclinomètre, rubans métriques, blocs notes) de mesure sur le terrain des caractéristiques visuelles des différents types d'érosion sera également acquis ainsi que deux tarières pour le prélèvement d'échantillons de sols.

L'action acquerra également aussi de consommables informatiques pour la production des rapports et l'impression de carte en grand format. A noter que le CSE mettra à la disposition de l'action du matériel informatique composé d'imprimantes (A0, A1, A2, A3 et A4), d'ordinateurs, de vidéos-projecteurs, etc.

Pour l'identification des zones d'érosion et leur cartographie, des images de très haute résolution de type GeoEye, QuickBird, WorldView, etc. seront acquises.

- **Le matériel de bureau et les véhicules :**

Le CSE mettra à la disposition de l'action des bureaux équipés pour le personnel et deux véhicules pour les missions de terrain. L'entretien des véhicules et les frais de carburants seront cependant supportés par l'action.

1.1.1.2.2. Structure organisationnelle

L'équipe proposée pour la mise en œuvre de l'action est composée d'un personnel pluridisciplinaire composé d'agents techniques, administratifs et d'appui.

Tableau 8 : Personnel du projet

Personnel	Rôles	Nombre
Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> - veiller au respect des engagements, à la qualité des livrables et au respect des délais - assurer la coordination des activités ainsi que le suivi ; - assurer la coordination entre l'action et ses partenaires. 	1
Responsable en suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - développer et de coordonner le système de suivi-évaluation de l'action ; - assister techniquement le Coordonnateur dans ses tâches ; - élaborer le plan de suivi évaluation de l'action et l'intégrer dans le cadre logique ; - mettre en place une base de données actualisée ; - contribuer à la rédaction des plans de travail annuel et des rapports d'activités. 	1

Comptable	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la gestion comptable du projet et travailler avec l'auditeur externe par la fourniture des documents et toute autre information comptable ; - élaborer les rapports financiers à mi-parcours et de fin de l'action ; - archiver les pièces administratives et comptables. 	1
Responsable de la communication	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer la stratégie de communication de l'action - valider les supports de communication ; - contribuer au développement de nouveaux produits prenant en compte les besoins de l'UE; - collaborer avec techniciens de l'action pour une meilleure prise en charge des exigences techniques et communicationnelle ; - animer, impulser et assurer le suivi des relations avec les partenaires 	1
Infographe	<ul style="list-style-type: none"> - charger d'élaborer la charte graphique de l'action 	
Expert SIG	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer la méthodologie de cartographie de l'occupation du sol ; - conduire les missions de validation des cartes d'occupation du sol ; - élaborer la méthodologie de cartographie des zones d'érosions ; - conduire les missions de cartographie des zones d'érosions ; - analyser les données cartographiques et gérer la production de cartes à imprimer aux formats A0, A1, A2, A3 et A4. 	1
Pédologue, spécialiste des phénomènes d'érosion	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les zones d'érosions et les caractériser ; - conduire les missions de prélèvement des échantillons de sols ; - superviser les analyses au laboratoire ; - interpréter les résultats d'analyse de laboratoire en mettant l'accent sur les impacts de l'érosion sur les sols ; - proposer des mesures de lutte contre les érosions hydrique et éolienne. 	1
Géographe / environnementaliste	<ul style="list-style-type: none"> - travailler en collaboration avec le Pédologue pour l'identification et la caractérisation des zones d'érosions ; - caractériser l'environnement biophysique de la zone d'étude ; - évaluer les impacts environnementaux des érosions hydrique et éolienne et proposer des mesures d'atténuation. 	1
Socio-économiste	<ul style="list-style-type: none"> - caractériser l'environnement socio-économique de la zone d'étude ; - évaluer les impacts socio-économiques des érosions et proposer des mesures d'atténuation. 	1
Chauffeurs	<ul style="list-style-type: none"> - conduire les missions de caractérisation des zones d'érosions et de validation des cartes - conduire le personnel de l'action dans les rencontres avec les partenaires. 	2

1.1.1.2.3. Le rôle et la participation du demandeur principal et des différentes parties prenantes

Le CSE est l'unique demandeur de la subvention, il assure la mise en œuvre de l'action. Il exécute les dépenses, produit les rapports d'étapes qui sont présentés au comité de pilotage et, mène les activités d'évaluation de la dégradation des terres et les actions de communication. Le CSE facilitera la mise en œuvre de l'audit externe qui sera effectué à la fin de l'action.

Les parties prenantes (y compris les OPs) participent à la définition des orientations stratégiques à travers le comité de pilotage. Les membres du comité de pilotage participeront à l'identification des

zones pilotes et au choix des indicateurs d'érosions à renseigner. Les rôles et responsabilités du comité de pilotage sont détaillés dans la partie « **2.1.2.4. Dispositifs de suivi et processus d'évaluation internes et externes** ».

Les autorités locales (Gouverneur, Préfets, Sous-Préfets, Maires, etc.) seront sollicitées tout au long du processus de mise en œuvre de l'action. Elles participeront à la prise de décisions stratégiques et faciliteront la mise en relation entre l'action et les projets et programmes en cours dans le Delta pour plus de synergie. L'implication des autorités locales facilite aussi l'ancrage institutionnel de l'action et l'appropriation de ses résultats par les décideurs.

1.1.1.2.4. Dispositifs de suivi et processus d'évaluation internes et externes

Le suivi et l'évaluation interne des actions seront assurés par l'Unité Suivi Évaluation (USE) du CSE. L'USE produira et transmettra des rapports semestriels et annuels de mise en œuvre de l'action à la délégation de l'UE, à l'AICS et aux différentes parties prenantes. Ces rapports seront aussi présentés tous les 6 mois au comité de pilotage qui sera mis en place. Le comité de pilotage assurera le suivi externe et l'ancrage institutionnel de l'action.

Le Copil effectuera également un suivi. Il se réunira au moins deux fois par an et veillera à la bonne mise en œuvre de l'action. Ses responsabilités spécifiques seront de : (i) valider les orientations stratégiques et techniques définies par l'équipe de l'action (EA) ; (ii) surveiller l'état d'avancement du projet et œuvrer pour l'atteinte des résultats attendus ; (iii) faciliter la coopération entre l'action et les autres projets et programmes pertinents en cours; (iv) assurer la durabilité des résultats clés de l'Action ; (v) procéder à des arbitrages au besoin ; et (vi) valider les rapports d'activités à mi-parcours et de fin de projet.

Au titre des évaluations externes, le CSE va requérir les services de consultants externes pour les évaluations à mi-parcours et finale. S'il y a lieu, le CSE se chargera de la procédure d'évaluation ex-post.

1.1.1.2.5. La visibilité de l'action et de la contribution de l'UE à son financement

La visibilité des actions prévues dans le cadre de cette subvention passera inévitablement par une étroite collaboration entre l'équipe de communication de l'UE et celle du CSE pour une meilleure harmonisation et une prise en compte du manuel de communication et de visibilité de l'UE.

Les activités de communication vont se concentrer sur les réalisations et sur l'impact de l'action. Cette visibilité comprend 5 volets :

1. L'élaboration de la matrice de communication

La matrice de communication permet d'adapter parfaitement les activités de visibilité aux phases spécifiques de l'action mais aussi à la population cible. Cette matrice décrit les types d'activités de visibilité adaptées aux différents stades du cycle de vie de l'action. La matrice est un outil flexible et pourra donc, si nécessaire, être actualisée et adaptée, et ce, à n'importe quel stade de l'action d'un commun accord avec les responsables en charge de la communication au niveau de la délégation de l'UE.

Des comptes rendus d'actions de communication qui détaillent les progrès réalisés à travers les activités de visibilité et permettront de suivre la mise en œuvre de la matrice de communication.

2. La mise en place d'une stratégie média

Le communiqué de presse : il est publié au début de toute action et annonce la cérémonie de lancement. Il sera répété à chaque fois que le besoin se fera ressentir. Il permet d'informer le grand public de la mise en œuvre de l'action et du financement de l'UE qui l'accompagne.

Les visites de presse : les visites de groupe de journalistes permettent également d'accroître la visibilité en mettant l'accent sur des résultats tangibles.

Les photographies : des photos seront prises pour illustrer l'avancement des projets et les événements liés à ceux-ci (lancement, visites de fonctionnaires de l'UE, etc.).

3. La production de matériels de communication

Les articles promotionnels : ce sont des autocollants, des T-shirts, casquettes et stylos à bille qui sont des supports pour les activités d'information et de communication dans le cadre de l'action.

Les brochures et publications : les rapports trimestriels seront élaborés sous forme de brochures, imprimées et distribuées aux différents acteurs ciblés. Ils pourront inclure des interviews de parties prenantes, des utilisateurs etc. Les publications seront faites sous forme de notes politiques qui synthétisent les travaux de recherche et les messages clés destinés aux décideurs politiques, aux acteurs institutionnels, aux bailleurs, etc.

Les posters : ils retracent le dispositif mis en place pour la caractérisation des zones d'érosion et présentes les résultats de l'action.

Un film de capitalisation : le film de capitalisation permet de présenter les résultats de l'action notamment ceux relatifs à l'évaluation de la dégradation et aux méthodes de lutte sur une courte durée (3 à 5 minutes).

Les brochures, les publications, les posters et le film de capitalisation seront largement utilisés lors de la participation de l'action à des événements de partage au niveau national et international.

4. La participation aux événements nationaux et internationaux

Aux niveaux national et international, la participation à des conférences scientifiques, des ateliers et séminaires de partage permettra de partager les résultats de l'action sous forme de posters, notes politiques, power point, etc.

5. Le partage d'informations via un site Web

Les résultats de l'action seront aussi partagés dans le site internet du CSE où une fenêtre dédiée aux activités de l'action sera ouverte. Cette fenêtre sera régulièrement alimentée par l'expert informaticien du CSE. Elle contribuera à la visibilité de l'action aux niveaux national et international.

1.1.1.3. Programme de travail indicatif pour la mise en œuvre de l'action

Tableau 9 : Programme de travail indicatif pour la mise en œuvre de l'action

Année 1		Semestre 1						Semestre 2							
		Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organe d'exécution	
Activité															
Activité 1.1. Mise en place du comité pilotage	Préparation														
	Exécution														CSE
Activité 1.2. Mise en place de l'équipe l'action	Préparation														CSE, SAED, OMVS, MEDD mauritanien, MEDD sénégalais, OLAC, INP, SOGED, ISRA, SONADER, OPs
	Exécution														CSE
Activité 1.3. Acquisition de matériels et d'équipements informatiques	Préparation														CSE
	Exécution														CSE
Activité 2.1. Choix participatif des zones pilotes dans le Delta	Préparation														CSE
	Exécution														CSE, SAED, OMVS, MEDD mauritanien, MEDD sénégalais, OLAC, INP, SOGED, ISRA, SONADER, OPs
Activité 4.4.1 Organisation de l'atelier de lancement	Préparation														CSE
	Exécution														CSE, SAED, OMVS, MEDD mauritanien, MEDD sénégalais, OLAC, INP, SOGED, ISRA, SONADER, OPs
Activité 2.2. Sélection des images	Préparation														CSE

Année 2 :		Mois 1 et 2	Organe d'exécution
Activité			
Activité 4.1. Conception et production de supports de communication	Préparation Exécution		CSE CSE
Activité 4.2. Participation à des manifestations nationales et internationales de diffusion des résultats	Préparation Exécution		CSE CSE
Activité 4.3. Publication d'une note politique « <i>Policy brief</i> »	Préparation Exécution		CSE CSE
Activité 4.4.2 Organisation de l'atelier de clôture/partage des résultats	Préparation Exécution		CSE CSE, SAED, OMVS, MEDD mauritanien, MEDD sénégalais, OLAC, INP, SOGED, ISRA, SONADER

1.1.1.4. La durabilité de l'action

1.1.1.4.1. Effets attendus de l'action sur ses groupes cibles/ses bénéficiaires

L'action apportera sa contribution à l'établissement d'une base solide de connaissances scientifiques sur la dégradation des terres dans le Delta du fleuve Sénégal et les méthodes de lutte possibles. Les connaissances mobilisées alimenteront l'observatoire scientifique environnemental du bassin du fleuve Sénégal. Ses effets seront ressentis à plusieurs niveaux :

- **Technique**

Au plan technique, il est attendu le renforcement des connaissances techniques des différentes parties prenantes sur l'évaluation de la dégradation des terres dans le delta du fleuve Sénégal et le renforcement de leurs capacités techniques et scientifiques en gestion des terres.

- **Economique**

Dans les secteurs productifs, la mise en œuvre des solutions de gestion des terres préconisées par l'action permettra d'améliorer leurs performances et d'augmenter les revenus des communautés, notamment ceux tirés de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des ressources forestières.

- **Social**

L'approche participative et inclusive de mise en œuvre de l'action renforcera les liens entre les différentes parties prenantes, ce qui pourrait aboutir à la mise en place d'un cadre ou d'une plateforme multi-acteurs autour des questions relatives à la gestion des terres.

Il est aussi attendu, l'amélioration des conditions de vie des communautés, notamment celles qui s'activent dans les secteurs productifs.

- **Politique**

Les résultats de l'action en matière d'évaluation de l'état de la dégradation des terres seront partagés avec les décideurs politiques dans le but de les sensibiliser et de leur fournir des orientations stratégiques pour une meilleure gestion des terres. Ainsi, la prise en charge de la dimension « gestion durable des terres » dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement est fortement attendue. En effet, la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la dégradation des terres est cruciale pour limiter les pertes et dégâts environnementaux et garantir le développement socio-économique du Delta.

1.1.1.4.2. Analyse des risques et plan de gestion

Tableau 10 : Plan de gestion des risques

Type de risque	Description du risque	Plan d'urgence/mesures correctives
Technique	Choix d'un personnel technique d'appui non qualifié	Elaboration de termes de références pour le choix du personnel d'appui
	Mauvaise prise en compte des normes de l'UE dans la communication sur l'action	Harmonisation des approches de communication entre le CSE et l'UE au début de la mise en œuvre de l'action
Institutionnel	Instabilité institutionnelle et mobilité des compétences dans les institutions en charge de la mise en œuvre de l'intervention	Mise en place un cadre incitatif pour assurer une stabilité des ressources humaines
	Affectation du personnel sur d'autres tâches jugées urgentes	Instauration de feuilles de travail pour décompter le temps passé par chaque agent sur l'action
Economique	Inflation économique qui pourrait affecter certains coûts du projet et réduction de la capacité budgétaire	- Mise en place d'un fonds de réserve prévu dans le budget de l'intervention (5%) - Recours à la compensation entre lignes budgétaires - Complément sur fonds propres du CSE
Politique	Crises politiques liées aux élections ou aux conflits armés	Mise en place un dispositif d'alerte sécuritaire et un système de sauvegarde interne
Social	Non adhésion des parties prenantes	- Mise en œuvre de l'approche participative de l'Action - Plaidoyer, sensibilisation, adaptation de l'approche au besoin

1.1.1.4.3. Durabilité de l'action après son achèvement

- Durabilité financière

Une fois l'évaluation de la dégradation faite, un plan d'action sera défini pour améliorer la gestion des terres du Delta. Les bénéficiaires de l'action (OMVS, SAED, MEDD/Sénégal, MEDD/Mauritanie, OLAC, INP, OPs, etc.), seront responsables de la mise en œuvre de ce plan. Pour rappel, l'action s'aligne avec les priorités définies par les bénéficiaires identifiées dans leurs différents documents stratégiques en matière de lutte contre la dégradation des terres, d'où l'intérêt de mettre à leur disposition des solutions durables, efficaces et opérationnelles. Le CSE pourra au besoin assister les bénéficiaires pour la mise en œuvre du plan défini.

Par ailleurs, d'autres initiatives seront prises par le CSE et ses partenaires pour renforcer la viabilité financière de l'action : i) requêtes de financements à des agences de coopération pour le développement pour soutenir des activités liées à des besoins ne pouvant être couverts par le budget initial ; ii) la soumission de propositions dans le cadre d'appels à projets dans les domaines similaires de l'intervention ; iii) la négociation d'une contribution financière des bénéficiaires afin d'assurer la pérennisation des activités ; iv) la demande d'intégration dans la planification des politiques nationales sur la gestion durable des terres.

- Durabilité institutionnelle

La durabilité institutionnelle de l'intervention dépendra largement de l'expérience des institutions engagées, de la qualité et de l'efficacité des interactions dans les collaborations et

du degré de prise de conscience commune de l'enjeu et de la nécessité d'une gestion durable des terres. Ces aspects ont été très tôt pris en compte dans la conception de la proposition mais également dans le choix des partenaires et des associés. Ils seront davantage pris en compte le long du processus de mise en œuvre de l'action.

Ainsi, la durabilité institutionnelle sera assurée à travers la mise en place d'un cadre propice à l'exécution de l'intervention, du degré d'appropriation et d'efficacité des partenariats et du niveau d'atteinte des résultats attendus et de leur intérêt pour la réalisation des objectifs de développement durable.

En plus, la forte implication des partenaires à la gestion des terres, est gage de durabilité dans la mesure où ceux-ci vont intégrer les outils, produits et services dans leur mandat régalié. Une assistance technique et un renforcement des capacités techniques et organisationnelles seront assurés par le CSE, et éventuellement par les partenaires au développement. A cet effet, un plan d'accompagnement technique sera développé et mis en œuvre à la fin du projet en rapport avec les parties prenantes pour s'assurer que les actions menées produiront des résultats et des effets à long terme.

- **Durabilité politique**

La durabilité politique dépendra de la sensibilité des acteurs politiques pouvant contribuer à améliorer le cadre de gestion des terres. La prise en compte effective de la dimension « dégradation des terres » dans les politiques, plans et programmes de développement est l'un des principaux objectifs de l'action. A cet effet, l'intervention envisage un appui à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales et sous régionales sur la gestion des terres. Aussi, l'action participera aux échanges et négociations nationaux, sous régionaux et internationaux sur la gestion des terres à chaque fois que l'occasion se présentera.

Pour rappel, les résultats de l'action alimenteront l'observatoire environnemental de l'OMVS qui est considéré comme un instrument d'aide à la décision.

- **Durabilité environnementale**

La durabilité environnementale de l'action dépend de l'efficacité de la mise en œuvre du plan de gestion durable des terres. Pour rappel, l'objectif global de l'action est d'améliorer les connaissances sur l'état de la dégradation des terres et de proposer des stratégies visant à améliorer la biodiversité animale et végétale et à protéger les ressources en eau et en sol. Elle vise à réduire considérablement les impacts environnementaux liés à la dégradation des terres. Les effets néfastes de l'action sur l'environnement sont minimes voire négligeables.

1.1.1.4.4. Diffusion, reproduction et d'extension des résultats de l'action, capitalisation de l'expérience acquise et partage des savoirs

La diffusion des résultats se fera d'abord sur le web. Les brochures, publications, posters, ainsi que les rapports techniques détaillés seront diffusés aussi bien en papier qu'en format numérique. Les conférences nationales et internationales serviront aussi de moyens de diffusion des résultats à travers les posters qui reprennent les grandes orientations des notes politiques.

L'extension de l'action vers d'autres zones du Sénégal et de la sous-région préoccupées par la problématique de la dégradation des terres est aussi envisagée en cas d'acquisition de financements supplémentaires. Des communications seront faites pour encourager les décideurs politiques et les bailleurs de fonds à œuvrer dans ce sens.

À la fin de l'action, la mise en œuvre de l'évaluation interne et externe, aboutira à l'élaboration d'un manuel de capitalisation qui sera partagé avec le grand public.

1.1.1.5. Cadre logique

Veillez remplir l'annexe C¹² des lignes directrices à l'attention des demandeurs.

¹² Des explications sont fournies à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?group=E>.

1.1.1.6. Le budget, le montant demandé au pouvoir adjudicateur et les autres sources de financement attendues

Veillez remplir l'annexe B des lignes directrices à l'attention des demandeurs pour fournir des informations sur :

- Le budget de l'action (feuille 1) pour la durée totale de l'action et de ses premiers 12 mois ;
- Justification du budget (feuille 2) pour la durée totale de l'action, et
- Montant demandé au pouvoir adjudicateur et autres sources de financement attendues de l'action pour la durée totale (feuille 3).

Pour en savoir plus, voir les lignes directrices à l'attention des demandeurs (points 1.3, 2.1.4. et 2.2.5).

Veillez indiquer ci-dessous toute contribution en nature à apporter (veuillez préciser), s'il y a lieu (maximum 1 page).

Veillez noter que le coût de l'action et la contribution demandée au pouvoir adjudicateur doivent être libellés en EURO

1.1.2. Expérience du demandeur principal

Ces informations permettront de vérifier si vous disposez d'une expérience suffisante dans la gestion d'actions dans le même secteur et d'une envergure équivalente à celle du projet dans le cadre duquel une subvention est demandée.

i) Pour des actions similaires

Veillez fournir une description détaillée des actions dans le même secteur et d'une envergure équivalente à celle du projet dans le cadre duquel une subvention est demandée, menées par votre organisation au cours des trois dernières années.

Maximum 1 page par action.

Nom du demandeur principal : FAO					
Intitulé du projet : Évaluation de la Dégradation des Terres dans les Zones Arides (LADA)		Secteur (voir le point 3.2.2 du point 3) :			
Localisation de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle dans l'action : Coordinateur, co-bénéficiaire, entité affiliée	Donateurs dans le cadre de l'action (nom)¹³	Contribution (du donateur)	Dates (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)
Sénégal	270 000	Coordinateur	FEM et PNUE	270 000	2007 à 2011
Objectifs et résultats de l'action		<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer une méthodologie afin d'évaluer et d'analyser la dégradation des terres au Sénégal - effectuer des évaluations - fournir une base pour le monitoring de la DT dans les sites concernés - recommander des approches pour l'extrapolation des évaluations au niveau local aux évaluations des niveaux régional et national. - Fournir des lignes directrices sur la présentation et la divulgation des résultats <p>Résultats obtenus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractérisation et cartographie des systèmes de production agricole - inventaire floristique ; - élaboration d'une méthodologie d'évaluation spécifique et intégrée de la dégradation des terres prenant en compte les aspects biophysiques et socioéconomiques ; - estimation du stock de carbone labile dans les sols ; - détermination pratique des types de sol ; - Mesures de divers paramètres tels que la conductivité, la salinité, le Ph, - réalisation de Focus-groupe - évaluation nationale de la dégradation avec l'implication entre autres, des services techniques ; - évaluation locale de la dégradation au niveau des arrondissements de Wack Ngouna, Barkédji et Ndande. 			

¹³ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez indiquer la ligne du budget de l'Union, du FED ou des États membres de l'Union européenne.

Nom du demandeur principal : Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)					
Intitulé du projet : Amélioration de la résilience des populations sahéliennes aux mutations environnementales		Secteur (voir le point 3.2.2 du point 3) :			
Localisation de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle dans l'action : Coordinateur, co-bénéficiaire, entité affiliée	Donateurs dans le cadre de l'action (nom)¹⁴	Contribution (du donateur)	Dates (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)
Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad.	5 250 000	Opérateur de mise en œuvre	DDC-Suisse ; Agence Canadienne de Développement International ; USGS, ESA, FAE/BAD, IRD ABN, FFEM, FEM	4 950 000	2012 à 2015

¹⁴ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez indiquer la ligne du budget de l'Union, du FED ou des États membres de l'Union européenne.

<p>Objectifs et résultats de l'action</p>	<p>Objectif :</p> <p>renforcer les outils de surveillance et de suivi-évaluation des programmes d'action environnementaux au niveau de l'Afrique de l'Ouest sahélo-soudanienne en valorisant et en généralisant les acquis méthodologiques et techniques développés dans le cadre de ROSELT et en capitalisant et renforçant les produits d'aide à la décision et de mise en œuvre des projets/programmes planifiés dans la zone d'action.</p> <p>Résultats obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un réseau d'observatoires de surveillance environnementale représentatifs des écosystèmes et des problématiques environnementales ; - mises en place de chaînes de production des données de cartographie thématique réalisant des produits selon des spécifications techniques définies sur la base des besoins ; - développement de systèmes de circulation de l'information et de surveillance environnementale - mise en ligne et alimentation régulière des serveurs cartographiques et de bases de métadonnées permettant l'accès et la diffusion des produits cartographiques sont développés ; - sensibilisation et formation de décideurs à l'utilisation des produits issus de la surveillance environnementale et de la cartographie ; - intégration des produits de la surveillance environnementale dans les processus de prise de décision en matière de Gestion Durable des Terres et de l'Eau (GDT/E) ; - sensibilisation des populations locales sensibilisées aux enjeux sociétaux en rapport avec les mutations environnementales ; - formation et organisation de populations pour la défense de leurs attentes et intérêts dans les politiques sectorielles de GDT/E.
--	---

Nom du demandeur principal : CSE					
Intitulé du projet : Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles (GLGDRN)		Secteur (voir le point 3.2.2 du point 3) :			
Localisation de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle dans l'action : Coordinateur, co-bénéficiaire, entité affiliée	Donateurs dans le cadre de l'action (nom)¹⁵	Contribution (du donateur)	Dates (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)
Départements de Dagana et de Nioro du Rip	211 000 euros	Coordinateur	Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI)	211 000 euros	2005 à 2007
Objectifs et résultats de l'action		<p>Objectif : renforcer les capacités des élus locaux à prendre en charge les compétences transférées en matière d'Environnement et de GRN à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification et la création des conditions d'un dialogue constructif entre les décideurs locaux et les membres des communautés locales ; - la mise à la disposition des décideurs locaux et des membres des communautés d'outils appropriés d'aide à la prise de décision ; et - le renforcement des capacités des membres des communautés à prendre des initiatives, à exprimer leurs préoccupations et à se faire entendre des décideurs. <p>Résultats obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse de l'évolution des rendements agricoles - cartographie et analyse de l'occupation du sol - étude de l'aptitude des sols - cartographie de la répartition de la population - cartographie des zones à risque environnemental - analyse des impacts sur les activités humaines - confection de l'Atlas - mise en place d'un cadre de concertation - élaboration des outils de gestion durable des ressources naturelles - Formation des élus locaux 			

¹⁵ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez indiquer la ligne du budget de l'Union, du FED ou des États membres de l'Union européenne.

Nom du demandeur principal : CSE					
Intitulé du projet :		Secteur (voir le point 3.2.2 du point 3) :			
Localisation de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle dans l'action : Coordinateur, co-bénéficiaire, entité affiliée	Donateurs dans le cadre de l'action (nom)¹⁶	Contribution (du donateur)	Dates (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)
Afrique de l'ouest (Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Guinée, Gambie, Niger, Burkina Faso, Ghana)	2 000 792,32	2 000 792,32	Commission de l'Union Africaine	1 500 000,37	Août 2018 – Juillet 2021

¹⁶ Si le donateur est l'Union européenne ou un État membre de l'UE, veuillez indiquer la ligne du budget de l'Union, du FED ou des États membres de l'Union européenne.

<p>- Objectifs et résultats de l'action</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un observatoire pour promouvoir une gestion durable des zones humides en facilitant l'accès et l'utilisation de produits et services issus de données d'observation de la terre au profit de tous les acteurs (décideurs, techniciens, privés, communautés, etc.) - renforcer les capacités humaines, techniques et scientifiques des institutions nationales en matière d'utilisation de produits et services issus de données d'observation de la terre pour faciliter le suivi et le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques - contribuer de manière efficace à la mise en œuvre des politiques nationales sur les zones humides, des Accords Multilatéraux de l'Environnement (AME) et à la réalisation des objectifs de développement durable (Agenda 2030 des Nations Unies et Agenda 2063 de l'Union Africaine). <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un observatoire des zones humides est mis en place pour le développement d'applications, de produits et de services pour le suivi et la gestion des zones humides au profit des différents acteurs (décideurs, techniciens, privés, communautés, etc.) - les capacités institutionnelles, humaines, techniques et scientifiques des groupes cibles et bénéficiaires de l'intervention sont renforcées pour faciliter la mise en œuvre d'actions pour le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques - la performance et l'efficacité des politiques sur les zones humides et des Accords Multilatéraux de l'Environnement (AME) sont améliorées et les objectifs de développement durables (Agenda 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine) sont réalisés - un cadre de promotion de la collaboration intra-africaine est mis en place pour faciliter l'accès libre aux produits et services d'observation de la terre le transfert de connaissance et de technologie dans une perspective de durabilité et de mise à échelle.
--	--

1.2. LE DEMANDEUR PRINCIPAL¹⁷

Nom de l'organisation	Centre de Suivi Écologique
------------------------------	----------------------------

1.2.1. Identité

Informations de contact du demandeur principal dans le cadre de la présente action	Amadou Moctar DIEYE, Directeur Technique du Centre de Suivi Écologique. Contacts : 00221774190288 ; dieye@cse.sn
Abréviation	CSE
Numéro d'immatriculation (ou équivalent)	21109220V0
Date de l'immatriculation	09/12/2013
Lieu d'immatriculation	Dakar
Adresse officielle d'immatriculation	Rue Léon Gontran Damas, Fann Résidence, Dakar
Pays d'immatriculation¹⁸	Sénégal
Site internet et adresse électronique de l'organisation	www.cse.sn ; dt@cse.sn
Numéro de téléphone : Indicatif du pays + indicatif de la ville + numéro	+221 33 825 80 66
Numéro de télécopieur : Indicatif du pays + indicatif de la ville + numéro	+221 33 825 81 68

Le pouvoir adjudicateur sera informé de chaque changement d'adresse, de numéro de téléphone, de numéro de télécopieur et d'adresse électronique, entre autres. Le pouvoir adjudicateur ne sera pas tenu pour responsable au cas où il ne pourrait entrer en contact avec le demandeur.

¹⁷ N'oubliez pas d'envoyer les formulaires contenant les données de l'organisation (annexe F) pour le demandeur principal, pour chaque codemandeur et pour chaque entité affiliée, accompagnés du formulaire de demande complet.

¹⁸ Pour les organisations.

1.5. GRILLE D'ÉVALUATION DE LA DEMANDE COMPLETE

(POUR USAGE DU POUVOIR ADJUDICATEUR SEULEMENT)

	OUI	NO N
OUVERTURE, VERIFICATION ADMINISTRATIVE ET EVALUATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION		
1. La date limite a été respectée.		
2. La demande satisfait à tous les critères spécifiés dans la liste de contrôle du point 7 de la Section B.		
La conformité administrative a été vérifiée par :		
Date :		
DÉCISION		
A. Le comité a décidé d'évaluer la note succincte de présentation, qui a satisfait aux contrôles administratifs.		
B. Le comité a décidé de recommander l'évaluation du formulaire de demande complète.		
La note succincte de présentation a été évaluée par :		
Date:		
EVALUATION DE LA DEMANDE COMPLETE		
DECISION :		
A. La proposition a été provisoirement sélectionnée parmi les propositions les mieux notées dans le cadre de l'enveloppe financière disponible et le comité a recommandé un contrôle de l'éligibilité.		
B. La proposition a été placée sur la liste de réserve parmi les propositions les mieux notées et le comité a recommandé un contrôle de l'éligibilité.		
La proposition a été évaluée par :		
Date :		
CONTROLE DE L'ELIGIBILITE		
3. La liste de vérification concernant le formulaire de demande complète (section 2) a été dûment remplie.		
4. Le demandeur principal satisfait aux critères d'éligibilité du point 2.1.1 des lignes directrices.		
5. Le(s) codemandeur(s), le cas échéant, satisfait (satisfont) aux critères d'éligibilité du point 2.1.1 des lignes directrices.		
6. Le(s) entité(s) affiliée(s) satisfait (satisfont) aux critères d'éligibilité du point 2.1.3 des lignes directrices.		
7. Les pièces justificatives énumérées ci-dessous ont été transmises conformément aux lignes directrices (section 2.4.)		
a. Les statuts ou l'acte constitutif du demandeur principal		
b. Les statuts ou l'acte constitutif des codemandeurs et de (des) entité(s) affiliée(s)		
c. Le rapport d'audit externe du demandeur principal (le cas échéant).		
d. Une copie des derniers états financiers du demandeur principal.		
L'éligibilité a été évaluée par :		

Date :

DECISION :

Le comité a vérifié l'éligibilité de la proposition eu égard aux critères fixés par les lignes directrices à l'attention des demandeurs et a sélectionné la proposition à financer.

1. Budget de l'action¹

Coûts	Toutes les années					Année 1 ²		
	Unité ¹³	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³	Unité	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)
1. Ressources humaines¹⁴								
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel local) ⁴								
1.1.1 Personnel technique								
1.1.1.1 Coordinateur 65%	par mois	9	1 527	13 893	par mois	9,1	1527	13893
1.1.1.2 Expert SIG 20%	par mois	3	1 221	3 420	par mois	2,8	1221	3420
1.1.1.3 Pédologue, spécialiste des phénomènes d'érosion 25%	par mois	4	1 221	4 275	par mois	3,5	1221	4275
1.1.1.4 Géographe environnementaliste 20%	par mois	3	1 221	3 420	par mois	2,8	1221	3420
1.1.1.5 Socio-économiste 20%	par mois	3	1 221	3 664	par mois	2,8	1221	3420
1.1.1.6 Responsable en suivi-évaluation 35%	par mois	5	1 221	5 985	par mois	4,9	1221	5985
1.1.2 Personnel administratif/d'appui								
1.1.2.1 Comptable 10%	par mois	1	1 221	1 710	par mois	1,4	1221	1710
1.1.2.2 Responsable de la communication 20%	par mois	3	1 069	2 992	par mois	2,8	1069	2992
1.1.2.3 Infographe 10%	par mois	1	763	1 069	par mois	1,4	763	1069
1.1.2.4 Chauffeur 35%	par mois	5	611	2 992	par mois	4,9	611	2992
1.2 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel expatrié/international)								
1.3 Per diems pour missions/voyages ⁵								
1.3.1 A l'étranger (personnel affecté à l'action)								
1.3.1.1 Participation du coordinateur à un séminaire à l'étranger (Afrique)	Per diem	4	122	489	Per diem	0	0	0
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'action)	Per diem				Per diem			
1.3.2.1 Trois agents techniques	Per diem	180	53	9 618	Per diem	180	53	9618
1.3.2.2 Un agent administratif	Per diem	20	53	1 069	Per diem	20	53	1069
1.3.2.3 Un chauffeur	Per diem	60	38	2 290	Per diem	38	38	1457
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences								
1.3.3.1 Participation des représentants de la mauritanie aux réunions du comité de pilotage	Per diem	9	122	1 098	Per diem	6	153	916
1.3.3.2 Participation des représentants de la mauritanie aux ateliers de lancement et de clôture	Per diem	12	122	1 464	Per diem	3	153	458
Sous-total Ressources humaines				59 447				56693
2. Voyages⁶								
2.1. Voyages internationaux								
2.1.1 Billet aller -retour pour la participation du coordinateur à un séminaire en Afrique	par vol	1	610	610	par vol	0	0	0
2.1.2 Billets d'avion aller-retour pour la participation des représentants de la Mauritanie aux réunions du comité de pilotage	par vol	9	412	3 705	unité	6	611	3664

1. Budget de l'action¹

Coûts	Toutes les années					Année 1 ²		
	Unité ¹³	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³	Unité	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)
2.1.3 Billets d'avion aller-retour pour la participation des représentants de la Mauritanie aux ateliers de lancement et de clôture	par vol	6	412	2 470	unité	3	611	1832
2.2. Déplacements locaux	par mois				par mois			
Sous-total Voyages				6 784				5496,183206
3. Équipement et fournitures⁷								
3.1 Achat ou location de véhicules	par véhicule				Par véhicule			
3.2 Mobilier, matériel informatique								
3.3 Machines, outils, etc.								
3.3.1 GPS professionnel	Unité	1	534	534		1	534	534
3.3.2 Tarières	Unité	2	198	397		2	198	397
3.3.3 Boussoles	Unité	2	23	46		2	23	46
3.3.4 Jalons	Unité	5	15	76		5	15	76
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils								
3.5 Autres (préciser)								
3.5.1 Achat d'images satellitaires Haute Résolution	par Km ²	2000	10	20 000	par Km ²	2000	10	20000
Sous-total Équipement et fournitures				21 053				21053
4. Bureau local¹⁴								
4.1 Coût des véhicules	par mois				par mois			
4.1.1 Entretien véhicule	par mois	6	91	549	par mois	5	91	457
4.1.2 Frais carburant	par km	5000	0,11	572	par km	4286	0,114	490
4.2 Location de bureaux	par mois				par mois			
4.3 Consommables - fournitures de bureau	par mois				par mois			
4.3.1. Papier blanc	par rame	10	6	61	par rame	10	6	61
4.3.2. Papier Padex	Rouleau	2	6	12	Rouleau	2	6	12
4.3.3. Papier format A0	Rouleau	1	46	46	Rouleau	1	46	46
4.3.4. Cartouche imprimante Plotter	unité	6	69	412	unité	6	69	412
4.3.5. Cartouche imprimante laser	unité	4	282	1 130	unité	4	282	1130
4.4 Autres services (tel./fax, électricité/chauffage, entretien)	par mois				par mois			
Sous-total Bureau local				2 782				2608
5. Autres coûts, services⁸								
5.1 Publications ⁹								
5.1.1 Publication d'un article scientifique dans un journal open source (payant)	unité	1	2 004	2 004	unité	0	0	0
5.2 Études, recherche ⁹								
5.2.1 Analyse échantillons de sol au laboratoire	par échantillon	600	38	22 901	par échantillon	600	38	22901
5.3 Audit/vérification des dépenses								

1. Budget de l'action¹

Coûts	Toutes les années				Année 1 ²			
	Unité ¹³	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³	Unité	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)
5.3.1. Audits externes	unité	2	2 500	5 000	unité	1	2500	2500
5.4 Coûts d'évaluation								
5.5 Traduction, interprètes								
5.6 Services financiers (frais de garantie bancaire, etc.)								
5.7 Coûts des conférences/séminaires ⁹								
5.7.1 Frais d'organisation réunions du comité de pilotage								
5.7.1.1 Frais de déplacement aller-retour des représentants de la SAED, OLAC et OPs	unité	9	61	550	unité	6	61	366
5.7.1.2 Frais de déplacement des résidents de Dakar		21	15	321	unité	14	15	214
5.7.1.3 Hébergement des représentants de la SAED, OLAC et OPs	unité	9	61	550	unité	6	61	366
5.7.1.4 Restauration (pause-café + déjeuner)	unité	39	23	893	unité	26	23	595
5.7.2 Frais d'organisation des ateliers de lancement et de partage des résultats/clôture					unité			
5.7.2.1 Remboursement transport résidents hors Dakar	unité	10	53	534	unité	5	53	267
5.7.2.2 Frais de déplacement des résidents de Dakar	unité	30	15	458	unité	15	15	229
5.7.2.3 Restauration (2 pauses café + déjeuner)	unité	50	24	1 220	unité	25	23	573
5.7.3. Organisation des sessions de focus groupe								
5.7.3.1 Location de salle	unité	6	107	641	unité	6	76	458
5.7.3.2 Restauration	unité	210	8	1 603	unité	210	8	1603
5.7.3.3 Remboursement frais de déplacement des participants	unité	180	8	1 374	unité	180	8	1374
5.8. Actions de visibilité ¹⁰								
5.8.1. Publication de communiqués de presse	unité	4	153	611	unité	2	153	305
5.8.2. Organisation de visites de presse	unité	2	153	305	unité	1	153	153
5.8.3. Couverture photographique des ateliers de lancement et de clôture	unité	2	153	305	unité	1	153	305
5.8.4. Confection d'autocollants	unité	200	3	611	unité	200	3	611
5.8.5. Confection de stylos	unité	200	0	61	unité	200	0	61
5.8.6. Confection de T-Shirts	unité	200	6	1 221	unité	200	6	1221
5.8.7. Confection de Casquettes	unité	200	5	916	unité	200	5	916
5.8.8. Confection de brochures	unité	200	2	458	unité	200	2	458
5.8.9. Publications de notes politiques	unité	100	2	229	unité	0	0	0
5.8.10. Confections de posters scientifiques	unité	2	46	92	unité	0	0	0
5.8.11. Confection de banderoles pour les cérémonies de lancement et de clôture	unité	4	76	305	unité	2	76	153
5.8.12 Film de capitalisation	unité	1	2 287	2 287	unité	0	0	0
Sous-total Autres coûts, services				45 449				35630
6. Autres								
Sous-total Autres								

1. Budget de l'action¹

Coûts	Toutes les années				Année 1 ²			
	Unité ¹³	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³	Unité	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'action (1 à 6)				135 514				121480
8. Coûts indirects 7% (maximum 7 % de la ligne 7 «Sous-total des coûts directs éligibles de l'action»)				9 486				
9. Total des coûts éligibles de l'action, hors réserve pour imprévus (7+8)				145 000		*		
10. Provision pour imprévus (maximum 5 % de la ligne 7 «Sous-total des coûts directs éligibles de l'action»)								
11. Total des coûts éligibles (9+10)				145 000				
12. - Taxes ¹¹								
- Contributions en nature ¹²								
13. Total des coûts acceptés¹¹ de l'action (11+12)				145 000				

Matrice-cadre logique et activités (annexe E3d)

	Chaîne de résultats	Indicateur	Niveau de référence (valeur et année de référence)	Cible (valeur et année de référence)	Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)	Source et moyen de vérification	Hypothèses
Impact (objectif général)	Contribuer à la protection des écosystèmes du Delta et à l'amélioration des conditions de vie des communautés à travers l'identification et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la dégradation des terres	superficies de terres restaurées dans le delta grâce à l'adoption des stratégies de lutte	0	70% des terres dégradées		Plan d'action de lutte contre la dégradation des terres Lettres d'engagement des acteurs Rapports d'activités	Sans objet

Objetif spécifique	Évaluer la dégradation des terres du Delta et de proposer des stratégies de lutte efficaces et durables	<p>Nombre de rapport d'évaluation de l'état de la dégradation des terres</p> <p>0</p> <p>1</p> <p>Nombre d'ha de terres dégradées identifiées par l'étude</p> <p>0</p> <p>1</p> <p>Nombre de plan d'actions de lutte contre la dégradation des terres élaboré</p> <p>0</p> <p>1</p> <p>un cadre de gestion fonctionnel</p> <p>0</p>			<p>Rapport de caractérisation des zones d'érosions</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Plan d'action de lutte contre la dégradation des terres</p> <p>Lettres d'engagement des acteurs</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Comptes rendus des réunions du comité de pilotage</p>	
Effet(s) [Objetif(s)] spécifique(s)]	Résultat 1 : un cadre de gestion de l'action d'évaluation de l'état de la dégradation des terres et de gestion durable des terres du Delta est mis en place par le CSE en collaboration avec l'OMVS, la SAED, l'INP, la SOGED, le MEDD sénégalais, le MEDD mauritanien, l'OLAC, l'ISRA et les OPs.			<p>liste des points focaux institutions engagées dans l'action</p> <p>lettres de désignation</p>		Non adhésion des institutions ciblées

	Résultat 2 : une base de données sur les ressources biophysiques du Delta est établie.	nombre de base de données sur les ressources biophysiques du delta	0	1	Rapport de cartographie de l'occupation du sol Rapports de mission de cartographie	
	Résultat 3 : les types et niveaux de dégradation des terres dans le delta sont connus et des actions de lutte identifiées.	Nombre de rapport de caractérisation des types d'érosions Nombre de plan d'actions de lutte élaboré	0	1	Rapport de caractérisation des zones d'érosion Plan d'action de lutte contre la dégradation des terres	
Produits	Résultat 4 : les résultats de l'action sont visibles à l'échelle nationale et internationale ; les décideurs politiques sont sensibilisés et des orientations stratégiques pour une meilleure gestion des terres dans le Delta sont fournies.	Niveau d'exécution du plan de communication	0	100%	Matrice de communication Rapports d'activités Comptes rendus d'actions de communication	
	Extr. 1.1 Points focaux mis à disposition par les membres du Copil	Nombre de points focaux mis à disposition	0	10	Lettres de désignation des points focaux	Non adhésion des institutions ciblées
	Extr. 1.2 Personnel de l'action mobilisé	Nombre de personnes mobilisées	7 personnes déjà mobilisées au CSE	10	Contrats de travail	Instabilité du personnel

Extr 1.3 Matériels, équipements et consommables mobilisés	Taux d'exécution des achats	0	100%		Bons d'achat PV de réception	Hausse des prix
Extr 2.1 Zones pilotes de l'action choisie de manière participative	Superficie (Km ²) cumulée des zones choisies dans le Delta	0	2000 km ²		Compte rendu de la première réunion du comité de pilotage	
Extr 2.2 cartes d'occupation du sol éditées et imprimées	Nombre de cartes éditées et imprimées en grand format	0	20		Rapports de cartographie de l'occupation du sol Bordereaux de livraison	
Extr 3.1 Zone du Delta caractérisée	Nombre de rapport de caractérisation du Delta	0	1		Rapport de caractérisation	
Extr 3.2 Zones d'érosion identifiées et caractérisées	Nombre de rapport de caractérisation des zones d'érosion	0	1		Rapport de caractérisation des zones d'érosions Rapports de mission	Hausse des prix des images de très haute résolution
Extr 3.3 Les impacts de la dégradation des terres sont évalués	Nombre de rapport d'évaluation d'impacts	0	1		Rapport d'évaluation d'impact Rapports de mission	

Extr 3.4 Plan d'action contre la dégradation des terres défini	Nombre de plan d'action élaboré	0	1	Plan d'action contre la dégradation des terres	
				Rapports de mission	
Extr 4.1 Matrice de communication élaboré et validé par l'UE	Nombre de matrice de communication validé par l'UE	0	1	Comptes rendus d'actions de communication	
Extr 4.2 articles promotionnels (autocollants, t-shirt, stylos, etc.) acquis	Taux d'exécution des achats	0	100%	Comptes rendus d'actions de communication Bons d'achat PV de réception	Hausse des prix
Extr 4.3 Article scientifique publié	Nombre d'articles publié	0	1	Comptes rendus d'actions de communication Site internet des revus	Aucune revue n'est intéressée par le sujet
Extr 4.4. Note politique publiée	Nombre d'exemplaires de note politique publié	0	100	Comptes rendus d'actions de communication Lettre de transmission des exemplaires de la note politique	
Extr 4.5. communiqués de presse publiés	Nombre de communiqués de presse publié		4	Comptes rendus d'actions de communication.	Hausse des prix
Extr 4.6. visites de presse organisées	Nombre de communiqués de presse publié		2	Comptes rendus d'actions de communication	Hausse des prix

Extr 4.7. Poster scientifique confectionné	Nombre de poster confectionné		1		Comptes rendus de communication Bon de commande	Hausse des prix
Extr 4.8. Banderoles confectionnés	Nombre de banderoles confectionnés		4		Comptes rendus de communication Bon de commande	Hausse des prix
Extr 4.9. Film de capitalisation réalisé et diffusé	Nombre de film réalisé et diffusé		1		Comptes rendus de communication Bon de commande	Coût élevé du reportage Désintéressement des chaînes de télévision
Extr 4.10. Atelier de lancement organisé.	Nombre d'atelier de lancement organisé		1		Comptes rendus de communication Compte rendu de l'atelier	Indisponibilité des autorités Conflits d'agenda
Extr 4.11. Atelier de clôture/partage des résultats organisés	Nombre d'ateliers de clôture/partage organisé		1		Comptes rendus de communication Compte rendu de l'atelier	Indisponibilité des autorités Conflits d'agenda
Extr 4.12. Résultats de l'action partagés dans des événements nationaux et internationaux	Nombre d'événements nationaux et internationaux assistés		2 événements nationaux 1 événement international		Lettres d'invitation Comptes rendus de participation	Conflits d'agenda

Matrice des activités

A. 1.1.1 Réunions du comité de pilotage	Moyens : Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicules Coûts : 7 117 euros	Non adhésion des institutions ciblées
A. 1.2.1 Recrutement et rémunération du personnel de l'action	Moyens : Personnel Coûts : 43 420 euros	Instabilité du personnel
A 1.3.1 Acquisition de matériels, équipements et consommables	Moyens : Personnel Coûts : 2 714 euros	Hausse des prix
A 2.1.1 Première réunion du comité de pilotage	Moyens : Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicules Coûts : 1 779 euros	Non adhésion des institutions ciblées
A 2.2.1 Cartographie de l'occupation du sol et impression des cartes	Moyens : Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicules Coûts : ---	
A 3.1.1 Caractérisation du Delta	Moyens : Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicules Coûts : ---	
A 3.2.1 Identification des zones d'érosion	Moyens : Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicules Coûts : ---	Hausse des prix des images de très haute résolution
A 3.2.2 Caractérisation des zones d'érosions	Moyens : Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicules Coûts : ---	
A 3.3.1 Évaluation des impacts de la dégradation des terres	Moyens : Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicules Coûts : ---	
A 3.4.1 Élaboration d'un plan d'action contre la dégradation	Moyens : Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicules Coûts : ---	
A 4.1.1 Élaboration de la Matrice de communication	Moyens : Personnel, équipement, fournitures, infrastructures Coûts :	
A 4.2.1 Acquisition d'articles promotionnels (autocollants, t-shirt, stylos, etc.)	Moyens : Personnel, équipement, fournitures infrastructures Coûts : 3 267 euros	

A 4.3.1 Publication d'un article scientifique	Moyens: Personnel, équipement, fournitures, infrastructures Coûts : 2 004 euros	Aucune revue n'est intéressée par le sujet
A 4.4.1 Publication de notes politiques	Moyens: Personnel, équipement, fournitures, infrastructures Coûts : 229 euros	Hausse des prix
A 4.5.1. publication de communiqués de presse	Moyens: Personnel, équipement, fournitures, infrastructures Coûts : 611 euros	Hausse des prix
A 4.6.1 Organisation de visites de presse	Moyens: Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicule Coûts : 305 euros	Hausse des prix
A 4.7.1 Confection d'un poster scientifique	Moyens: Personnel, équipement, fournitures, infrastructures Coûts : 92 euros	Hausse des prix
A 4.8.1 Confection de banderoles	Moyens: Personnel, équipement, fournitures, infrastructures Coûts : 305 euros	Hausse des prix
A 4.9.1 Réalisation et diffusion d'un film de capitalisation	Moyens: Personnel, équipement, fournitures, infrastructures Coûts : 2 287	Coût élevé du reportage Désintéressement des chaînes de télévision
A 4.10.1 Organisation d'un atelier de lancement	Moyens: Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicule Coûts : 3 073	Indisponibilité des autorités Conflits d'agenda
A 4.11.1 Organisation d'un atelier de clôture/partage des résultats organisés	Moyens : Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicule Coûts : 3 073	Conflits d'agenda
A 4.12.1 Participation à des événements nationaux et internationaux	Moyens: Personnel, équipement, fournitures, infrastructures, véhicule Coûts : 1 099	Conflits d'agenda



IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE D'UNE COPIE DES DOCUMENTS OFFICIELS (REGISTRE(S) DE COMMERCE, JOURNAL OFFICIEL, IMMATRICULATION À LA TVA...) JUSTIFIANT LES DONNÉES INDIQUÉES

ENTITÉ LÉGALE

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL ①	CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE			
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION	CSE			
FORME JURIDIQUE	Association d'utilité publique			
TYPE D'ORGANISATION ②	A BUT LUCRATIF <input type="checkbox"/>	SANS BUT LUCRATIF <input checked="" type="checkbox"/>	ONG ② OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ③	2110922000			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	DAKAR		
	PAYS	SENEGAL		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
	09	12	2013	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	Rue Léon Gontran Damas, Fann Résidence, Dakar			
CODE POSTAL	BOÎTE POSTALE	15 532	VILLE	DAKAR
PAYS	SENEGAL	TÉLÉPHONE	338258066167	
COURRIEL	Contact@cse.sn			

DATE
28 MAI 2019

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

CACHET

① Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

② ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

③ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

TABLE WITH CORRESPONDING FIELD DENOMINATION BY COUNTRY

ISO CODE	MAIN REGISTRATION NUMBER
AT	Firmenbuchnummer (FN) ZentraleVereinregister (ZVR-Zahl) Ordnungsnummer
BE	Numéro d'entreprise Ondernemingsnummer Unternehmensnummer
BG	Булстат (Bulstat Code) Единен идентификационен код (ЕИК/ПИК) Unified Identification Code (UIC)
CY	Αριθμός Εγγραφής Αριθμός Μητρώου
CZ	Identifikační číslo (IČO)
DE	Handelsregister Genossenschaftsregister (Nummer de Firma) Vereinsregister (Nummer des Vereins) Nummer der Partnerschaft (Partnerschaftsregister)
DK	Det centrale virksomhedsregister (CVR-nummer)
EE	Registrikood
ES	HOJA number
FI	Yrityksen yhteisötunnus (Y-tunnus) Företags- och organisationsnummer (FO-nummer) Business Identity code (Business ID)
FR	Immatriculation au Registre de Commerce et de Sociétés (RCS) Système Informatique du Répertoire des Entreprises (SIRENE)
GB	Company number
GR	ΑΡΙΘΜΟΣ Γ.Ε.ΜΗ (Γενικού Εμπορικού Μητρώου) Δικηγορικός Σύλλογος Αθηνών (Δ.Σ.Α)
HR	Matični broj subjekta(MBS) Pod registarskim Brojem Matični broj obrta (MBO) Registarski Broj kakladnog
HU	Cégjegyzékszám
IE	Company number Grouping registration number in Ireland
IT	Repertorio Economico Amministrativo (REA)
LT	Kodas
LU	Registre de commerce et des sociétés RCS Numéro d'immatriculation Handelsregisternummer
LV	Vienotais Reģistrācijas Numurs

MT	Registration number Register of Voluntary Organisation (Identification number)
NL	Kamer van Koophandel (KvK-nummer) Dossiernummer
PL	REGON
PT	Numero de identificação de pessoa colectiva (NIPC)
RO	Numar de ordine in registrul comertului Numarul inscrierii in registrul special
SE	Organisationsnummer
SI	Matična številka
SK	Identifikačné číslo (ICO)



SIGNALÉTIQUE FINANCIER

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/financial_id/financial_id_fr.cfm#fr

Veillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

COORDONNÉES BANCAIRES ①

INTITULÉ DU COMPTE ②	CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE		
IBAN/NUMÉRO DE COMPTE ③	SD08 5001 0015 2000 7776 9001 0173		
DEVISE	XOF		
CODE BIC/SWIFT	BICISDXXXX	CODE DE L'AGENCE ④	
NOM DE LA BANQUE	Bicis		
ADRESSE DE L'AGENCE BANCAIRE			
RUE ET NUMÉRO	2, Avenue Leopold Sédar Senghor		
VILLE	DAKAR	CODE POSTAL	
PAYS	SENEGAL		

DONNÉES DU TITULAIRE DU COMPTE

TELLE QUE DÉCLARÉE À LA BANQUE

TITULAIRE DU COMPTE	CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE		
RUE ET NUMÉRO	Rue Leon Gontran Damas, Fann Résidence		
VILLE	DAKAR	CODE POSTAL	15 532, Dakar Fann
PAYS	Sénégal		
REMARQUE			

CACHET DE L'AGENCE + SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE ⑤	DATE (obligatoire)
	28 MAI 2019
	SIGNATURE DU TITULAIRE DE COMPTE (obligatoire)

- ① Veillez indiquer les coordonnées de la banque finale, et non celles de la banque intermédiaire.
- ② Cela ne fait pas référence au type de compte. L'intitulé du compte correspond généralement au nom du titulaire de compte. Toutefois, il est possible à ce dernier de donner un autre intitulé à son compte bancaire.
- ③ Veillez indiquer le code IBAN (International Bank Account Number) s'il existe dans le pays où votre banque est établie
- ④ Uniquement pour les USA (code ABA), l'Australie/la Nouvelle-Zélande (code BSB) et le Canada (code de transit).
Ne s'applique pas aux autres pays.
- ⑤ Il est préférable de joindre une copie d'un relevé bancaire RÉCENT. Veillez noter que le relevé bancaire doit comporter toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE», «NUMÉRO DE COMPTE/IBAN» et «NOM DE LA BANQUE». Si un relevé est joint, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire de compte et la date sont TOUJOURS obligatoires.



BICIS
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Dakar le 20/05/2019

CENTRE SUIVIECOLOGIQUE

DAKAR

A l'attention de Mr DAOUA GUENE

Monsieur,

Nous soussignés **BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU SENEGAL**, Société Anonyme au capital de F.CFA 10.000.000.-(DIX MILLIARDS DE F. FCFA) dont le siège est à Dakar, au 2, Avenue Léopold Sédar SENGHOR, attestons que :

Le Centre Suivi Ecologique est titulaire sur nos livres du compte référencé :

Intitulé	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB
CENTRE SUIVI ECOLOGIQUE	SN010	01520	007776900101	73
BIC	IBAN			
BICISNDXXXX	SN08 SN01 0015 2000 7776 9001 0173			

En foi de quoi, cette présente est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU SENEGAL

Banque Internationale
pour le Commerce et
l'Industrie du Sénégal

Stanislas Junior KASSI



Formulaire EuropeAid d'enregistrement off-line

Demandeur principal

Co-applicant

Entité affiliée

Nom de la personne de contact Dr Amadou Moctar DIEYE

Adresse e-mail du contact dieye@cse.sn

Contact

Nom d'organisation Centre de Suivi Ecplologique (CSE)

E-mail assize@cse.sn

Abréviation CSE

Numéro de téléphone +221338258066

Adresse RUE LEON GONTRAN DAMAS, FANN RESIDENCE DAKAR

Code postal BP 15534 et/ ou boîte postale BP 15534

Ville DAKAR

Données légales

Etabli en (pays) Sénégal

Statuts ou Loi

Attach

Type légal Personne morale de droit privé

Fiche d'entité légale

Attach

Forme légale

Catégorie

Association

ONG

Oui

Non

But lucratif

Oui

Non

Données d'enregistrement national et TVA

Numéro d'enregistrement 21109220V0

Date d'enregistrement 09/12/2013

Document d'enregistrement [Attach](#) 

Numéro TVA 21109220V0

Population(s) cible(s)

Veillez indiquer le(s) groupe(s) cible(s) de votre organisation

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tout public | <input type="checkbox"/> Migrants |
| <input type="checkbox"/> Enfants-soldats | <input type="checkbox"/> Organisations Non Gouvernementales |
| <input type="checkbox"/> Enfants (- de 18 ans) | <input type="checkbox"/> Prisonniers |
| <input type="checkbox"/> Communauté(s) de base | <input type="checkbox"/> Catégorie professionnelle |
| <input type="checkbox"/> Consommateurs | <input type="checkbox"/> Réfugiés et déplacés |
| <input type="checkbox"/> Personnes ayant des handicaps | <input type="checkbox"/> Organes de recherche/Chercheurs |
| <input type="checkbox"/> Consommateurs de drogue | <input type="checkbox"/> PME/PMI |
| <input type="checkbox"/> Organismes éducatifs (écoles, universités) | <input type="checkbox"/> Etudiants |
| <input type="checkbox"/> Personnes âgées | <input type="checkbox"/> Habitants de bidonville |
| <input type="checkbox"/> Malades (Malaria, Tuberculose, HIV/SIDA) | <input type="checkbox"/> Victimes de conflits/catastrophes |
| <input type="checkbox"/> Peuples indigènes | <input type="checkbox"/> Femmes |
| <input type="checkbox"/> Autorités locales | <input type="checkbox"/> Jeunes |
| <input type="checkbox"/> Autre | |

Secteur(s)

Veillez ajouter une ligne pour chaque secteur dans lequel votre organisation a été active

Secteur

14015 - Préservation des ressources en eau (y compris collecte de données)	▼	+	-
15112 - Décentralisation et soutien aux administrations infranationales	▼	+	-
22040 - Technologies de l'information et de la communication (TIC)	▼	+	-
41010 - Politique de l'environnement et gestion administrative	▼	+	-
74010 - Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	▼	+	-
43082 - Institutions scientifiques et de recherche	▼	+	-
41082 - Recherche environnementale	▼	+	-
41081 - Éducation et formation environnementales	▼	+	-
41020 - Protection de la biosphère	▼	+	-
41030 - Diversité biologique	▼	+	-
16062 - Renforcement des capacités statistiques	▼	+	-

Nombre total de personnel

Total du personnel rémunéré et bénévole, comprenant le Siège, les expatriés et le personnel local

Entre 50 et 100

Informations supplémentaires

Veillez indiquer ici toute information complémentaire. Merci de ne pas dépasser 10 lignes (environ 250 mots)

Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) a été initialement créé en 1986, par l'Etat du Sénégal et divers partenaires au développement (FAO, PNUD, etc.), comme un projet de recherche-développement pour étudier les impacts des sécheresses des années 1970 et 1980 sur les écosystèmes Sahéliens. A la fin du projet en 1993, le CSE est érigé en association d'utilité publique à but non lucratif dont l'Etat du Sénégal est membre fondateur. Il est sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Environnement, mais doté d'une personnalité morale et jouissant d'une autonomie administrative et financière.

Sous son statut actuel, le CSE a pour mission de « contribuer à la connaissance et à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, par la production et la diffusion de produits et services d'aide à la décision pour notamment l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et de développement, les organisations de producteurs et les partenaires au développement ». Ses interventions concernent des domaines aussi divers que l'accès à l'aménagement du territoire et la gestion durable de

Données financières

En tant qu'organismes privés, les demandeurs principaux doivent fournir le rapport financier de l'année dernière, les sources de financement et la fiche d'identification financière

Si votre rapport financier couvrant l'année précédente n'est pas encore disponible, veuillez indiquer le chiffre "0" pour toutes les valeurs et attacher un document explicatif pour le rapport manquant.

Année	Chiffre d'affaire (€)	Bénéfice net/ perte nette (€)	Total du bilan (€)	Capitaux propres (€)	Dettes à plus d'un an (€)	Dettes à moins d'un an (€)	Rapport financier	
2018	2 630 224	277 107	3 321 595	1 536 358	246 610	1 538 625		+ -
2017	2 441 957	319 731	2 814 915	1 259 251	236 298	1 261 919		+ -
2016	1 967 217	-19 659	1 743 391	922 519	157 099	663 344		+ -

Sources de financement

Année	Source	Nombre de cotisants	% par an	
2018	Organe(s) d'Etat(s) Tiers de l'UE		24	+ -
2018	Organe(s) d'Etat(s) Membre(s) de l'UE		5	+ -
2018	Autre(s) Org.(s) Intl(s)		53	+ -
2018	Nations Unies		18	+ -
2017	Organe(s) d'Etat(s) Tiers de l'UE		44	+ -
2017	Organe(s) d'Etat(s) Membre(s) de l'UE		10	+ -
2017	Nations Unies		38	+ -

2017	Autre(s) Org.(s) Intl(s)		8	+ -
2016	Organe(s) d'Etat(s) Tiers de l'UE		53	+ -
2016	Organe(s) d'Etat(s) Membre(s) de l'UE		23	+ -
2016	Nations Unies		24	+ -

Fiche d'identification Financière

FIF

Attach 

Rapport d'audit

Veillez noter que les demandeurs principaux (excepté les organismes de droit public et les organisations internationales) qui demandent une subvention de plus de 750 000.00 EUR (100 000.00 EUR pour la subvention de fonctionnement) doivent fournir le dernier rapport d'audit (cf. point 2.4 des lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions)

Année	Auditeur reconnu	Valide jusqu'au	Rapport d'audit
2017	CABINET MAMINA CAMARA	31/12/2018	

Liste utilisateurs

Veillez fournir au moins 2 utilisateurs ayant la permission de représenter l'organisation et confirmer (signer) que l'information dans PADOR est exacte et à jour.

Ces deux utilisateurs doivent avoir un compte EU login. Veillez demander à chacun de confirmer qu'ils peuvent se connecter à la page EU Login (<https://webgate.ec.europa.eu/cas>) avec leur compte (adresse e-mail ci-dessous) et mot de passe.

Notez que dans PROSPECT, ces utilisateurs pourront voir les applications soumises avec l'EuropeAid ID de cette organisation.

Prénom	Nom	Compte EU Login (adresse e-mail)	
AMADOU MOCTAR	DIEYE	dt@cse.sn	+ -
DAOUDA	GUENE	daouda.guene@cse.sn	+ -

REPUBLICQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable



**Centre de Suivi Ecologique
Pour la gestion des Ressources Naturelles**

BP : 15 532 Dakar Fann Sénégal

Tél : (00221) 825 80 66—825 80 67

Fax : (00221) 825 81 68

COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXERCICE 2017

RAPPORT GENERAL ET SPECIAL

VERSION FINALE — JUILLET 2018



**CABINET MAMINA CAMARA
AUDIT -SYSTEMES DE GESTION
FORMATION-INGENIERIE FINANCIERE
8, AVENUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR
DAKAR SENEGAL**

BP: 32 059— Dakar Ponty—Tél: (221) 822 12 73 - 821 10 92

Fax: 822 25 08/ 822 67 46—Email: cmcaudit@sentoo.sn

SOMMAIRE

SOMMAIRE

	PAGES
0 – PRESENTATION DU CSE _____	2-4
I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017 _____	5
II-NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES _____	6
III-NOTE EXPLICATIVE SUR LES COMPTES _____	07-18
IV-RAPPORT SPECIAL _____	19
V –ANNEXES : ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017	

SECRET

0 - PRESENTATION DU CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE

Le Centre de Suivi Ecologique (CSE) a été créé en 1986 par les pouvoirs publics sénégalais avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour la Région soudano-sahélienne (UNSO) et le financement de l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA).

La création du CSE était une réponse à la grande crise qui affectait les écosystèmes pastoraux du Sénégal et qui avait fini de miner la base de production, entraînant une forte dégradation des conditions de vie des populations. Dans ses premières années, le projet a été caractérisé par d'importants efforts de renforcement des capacités techniques dans la lutte contre la sécheresse et la dégradation des ressources naturelles. Cela a permis de doter le CSE d'un important savoir-faire dans le domaine du suivi de l'état des écosystèmes à partir de l'imagerie satellitale et dans l'utilisation des technologies modernes de la géomatique pour la production d'outils d'aide à la décision. Après près d'une décennie d'existence sous forme de projet, le CSE est devenu progressivement une institution d'utilité publique semi-autonome, placée sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Il est spécialisé dans la production et la diffusion de données et d'informations sur l'environnement et les ressources naturelles. Son objectif est de contribuer au développement durable en supportant la prise de décision à plusieurs niveaux et dans différents secteurs (gouvernement central, exécutifs locaux, organisations communautaires de base, organisations non gouvernementales, partenaires au développement). Depuis quelques années, le CSE a également intégré les approches, concepts et outils de base du genre dans ses analyses afin de mieux prendre en compte la relation entre genre et développement.

Aujourd'hui, au vu de l'évolution dans les grandes problématiques environnementales, le CSE est en train d'opérer une mutation en passant d'une approche « Projet » à une approche « Programme ». Ce faisant, le CSE cherche à rendre ses interventions plus cohérentes et mieux articulées aux besoins des utilisateurs de ses produits, dans le pays et au-delà.

Accréditation du CSE par le FACC

En 2011, le CSE a été nommé comme 1^{ère} entité *nationale* de mise en œuvre accréditée par le Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques qui est un fonds autonome spécialement créé en vertu du Protocole de Kyoto, dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC).

L'objectif du FACC est d'aider les pays en développement particulièrement exposés aux effets néfastes du changement climatique à supporter les coûts de l'adaptation ; et financer des projets et programmes concrets d'adaptation impulsés par les pays à travers des subventions non remboursables.

Information sur le Green Climat Fund (GCF)

Date d'accréditation : 26 Mars 2015 par Décision B.09/07

Date d'approbation financement : 06 novembre 2015 par DECISION B.11/11

Date de démarrage : 2017

Information sur la MOLOA

Date de démarrage : Novembre 2012

Durée prévue : 3 ans extension obtenue : 1 an

Montant financement : 450 000 000 F CFA

Fin : 20 janvier 2017

Organisation du CSE

Le Centre de Suivi Ecologique est dirigé par un Directeur Général. La Direction Générale est appuyée par la Direction Technique, la Direction Administrative et Financière, le Comité Partenariat chargé des relations extérieures.

La Direction Technique est chargée de l'exécution des programmes suivants :

- Climat/Changements Climatiques
- Gestion des ressources naturelles/Appui au développement local
- Suivi de la dynamique des milieux/Sécurité alimentaire
- Evaluations environnementales/Gestion des risques

Effectif

L'effectif du Centre au 31/12/2016 est de 35 employés ainsi structuré :

- Trente et un (31) permanents
- Quatre (04) fonctionnaires

Structure par sexe :

- Vingt six (26) hommes ;
- Neuf (09) femmes ;

Structure par catégorie :

- Deux (2) agents administratifs ;
- Vingt quatre (24) cadres ;
- Quatre (4) chauffeurs ;
- Cinq (5) agents de sécurité ;

Financement

Le Centre de Suivi Ecologique, en plus des produits de ses prestations de service, bénéficie de subventions de la part de l'Etat et parfois de partenaires extérieurs.

❖ Subventions

Au cours de l'exercice 2017, la seule subvention reçue est celle de l'Etat du Sénégal qui se chiffre à **299 000 000 F CFA**.

❖ Prestations de services

Les produits de prestations de services se chiffrent à **1 302 818 838 F CFA** contre **1 001 409 660 F CFA** en 2016. Ils sont constitués principalement des contrats avec les partenaires suivants :

GRANT GCF Sénégal/Djibouti	: 147 780 000
READINESS Cote d'Ivoire	: 130 320 000
PRAPS	: 139 000 000
PRAPS Avenant	: 41 536 000
PNT DIAMNIADIO	: 88 449 260
SERVIR	: 78 877 500
READINESS Tchad	: 77 560 000
READINESS upgrade CSE	: 71 760 000
FACC	: 67 320 000
Union Européenne	: 61 248 019
P2RS	: 38 000 000
Grand Duché Luxembourg	: 32 797 850
PASA	: 31 500 000
COMFISH	: 29 500 000
PPDC	: 12 192 000

I-
OPINION
SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2017

I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

En exécution de notre mandat de Commissaire aux Comptes que votre assemblée nous a confié, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général de commissariat aux comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Nous avons procédé à un examen approfondi des états financiers de l'exercice rappelé ci-avant ; ces états financiers, établis par votre Direction Administrative et Financière, comprennent le bilan, le compte de résultat et le Tableau financier des ressources et des emplois.

Les documents nécessaires à notre audit ont été mis à notre disposition, aussi nous appartient il sur la base de nos contrôles d'exprimer une opinion sur les états financiers.

Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement admises en pareille circonstance pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut une vérification sur la base de tests des éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit inclut également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations faites par la Direction ainsi que l'évaluation de la présentation des états financiers.

Aussi, estimons-nous que notre audit constitue une base raisonnable de l'opinion exprimée.

Notre opinion est que les états financiers annexés, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle de la situation et des résultats du Centre de Suivi Ecologique conformément aux principes comptables généralement admis.

Mamina CAMARA



Mamina CAMARA
Expert Comptable Diplômé

II-

**NOTE SUR LES PRINCIPES
COMPTABLES**

II - NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

A-BASE D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers sont établis conformément aux principes du SYSCOA.

B-IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût de revient qui comprend le prix d'achat et l'ensemble des frais annexes. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur la durée de vie estimée des immobilisations ; les taux pratiqués sont les suivants :

LIBELLES	DUREE	TAUX
Logiciels	3 ans	33,33%
Images	3 ans	33,33%
Construction	10 ans	10%
Matériel de bureau	3 à 10 ans	10% à 33,33%
Mobilier de bureau	5 ans	20%
Matériel industriel	3 à 5 ans	20% à 33,33%
Matériel de Transport	5 ans	20%
Matériel Informatique	3 à 5 ans	20 % à 33,33%

C/ PROVISIONS POUR RETRAITE

Elle est dotée conformément aux dispositions légales et conventionnelles.

III-

NOTE EXPLICATIVE SUR LES COMPTES

III - NOTE EXPLICATIVE SUR LES COMPTES

L'ACTIF :

❖ Les Immobilisations incorporelles :

Ces immobilisations incorporelles d'un montant brut de **353 027 358 F CFA** au 31 décembre 2017 contre **338 171 122 F CFA** au 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

Libellés	Soldes au 01/01/2017	Mouvements		Soldes au 31/12/2017
		Débit	Crédit	
Logiciels	338 171 122	14 856 236		353 027 358
TOTAL	338 171 122	14 856 236	-	353 027 358

Les acquisitions de l'exercice d'un montant de 14 856 236 F CFA correspondent à l'achat de divers logiciels et d'antivirus.

❖ Les Immobilisations Corporelles :

Ces immobilisations corporelles d'un montant brut de **1 389 390 054 F CFA** au 31 décembre 2017 contre **1 339 074 025 F CFA** au 31 décembre 2016 se présentent comme suit :

Libellés	Soldes au 01/01/2017	Mouvements		Soldes au 31/12/2017
		Débit	Crédit	
Bâtiments administratifs	291 386 527			291 386 527
SOUS TOTAL 1	291 386 527	-		291 386 527
Matériel automobile	267 892 445			267 892 445
Autres(velo,mobylette,moto)	1 700 000			1 700 000
Mobilier de bureau	21 593 982	5 585 000		27 178 982
Matériel bureautique	8 745 000			8 745 000
Matériel informatique	538 046 937	36 749 020		574 795 957
Matériel de bureau	168 361 591	7 982 009		176 343 600
Materiel agricole	5 778 543			5 778 543
Matériel commercial	35 569 000			35 569 000
SOUS TOTAL 2	1 047 687 498	50 316 029	-	1 098 003 527
TOTAL	1 339 074 025	50 316 029	-	1 389 390 054

OBSERVATIONS : Les acquisitions de l'exercice concernent le matériel informatique, le mobilier de bureau et le matériel de bureau, comme détaillé dans les tableaux suivants :

❖ Matériel de bureau : 7 982 009 F CFA

DESIGNATION	MONTANT
Ecran de projection	3 250 000
Splits (2) Samsung	755 509
GPS Garmin Montana 680 (5)	2 117 500
Tablettes Samsung (11)	1 859 000

❖ Mobiliers de bureau : 5 585 000 F CFA

DESIGNATION	MONTANT
Mobiliers de bureau	5 585 000

❖ **Matériel informatique : 36 749 020 F CFA**

DESIGNATION	MONTANT
Deux serveurs Proliant	9 700 000
PC HP PRODESK 400 G3	2 500 000
Ecran LTD Hisense	1 395 000
Traceur HP DESIGNJET TI5	10 430 000
Disques durs externes (5)	450 000
Routeur Cisco 881	474 140
Ordinateurs de traitement (2)	3 068 280
Ordinateurs portables (4)	3 551 600
Imprimantes (3)	1 350 000
Imprimante HP color	450 000
Ordinateurs portables HP 44 (3)	1 440 000
PC HP 280.core.i7 rame 1660	650 000
PC HP 280.core.i7 rame 860	600 000
Disque dur 2 terra (3)	240 000
PC HP 290 G1	450 000

NB : Le CSE a réalisé l'inventaire des immobilisations au 31 décembre 2017.

❖ Les mouvements d'amortissements se présentent comme suit :

Libellés	Soldes au 01/01/2017	Mouvements		Soldes au 31/12/2017
		Débit	Crédit	
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	298 711 565		16 265 449	314 977 014
SOUS TOTAL 1	298 711 565	-	16 265 449	314 977 014
Immobilisations corporelles				
Bâtiments industriels	142 266 272	78 426	2 726 893	144 914 739
Matériel informatique	221 449 961		24 220 919	245 670 880
Matériel de transport	227 770 822		17 310 548	245 081 370
Matériel et mobilier	6 794 682		1 365 647	8 160 329
Materiel et mobilier de bureau	439 022 825		12 424 340	451 447 165
Matériel & Outillage	2 519 675			2 519 675
Matériel Industriel	31 402 532		8 892 250	40 294 782
SOUS TOTAL 2	1 071 226 769	78 426	66 940 597	1 138 088 940
TOTAL	1 369 938 334	78 426	83 206 046	1 453 065 954

❖ **ACTIF CIRCULANT :**

Les créances du centre se chiffrent à **730 629 976 F CFA** au 31 décembre 2017 contre **304 672 696 F CFA** en 2016. Elles sont retracées dans le tableau suivant :

LIBELLES	MONTANTS 2017	MONTANTS 2016	VARIATIONS
Fournisseurs avances versées	-	8 665	- 8 665
Clients	482 175 048	288 867 580	193 307 468
Autres Créances	248 454 928	15 796 451	232 658 477
TOTAL	730 629 976	304 672 696	425 957 280

❖ Les créances clients concernent les sommes dues par les différents organismes et projets clients du centre parmi lesquels on peut noter :

• FAO	46 142 020
• PNUD	56 809 076
• PNT -Diamniadio	73 463 860
• PRAPS	99 292 000
• PROGEDE 2	35 200 000

A ce jour, nous n'avons reçu que la réponse de l'Observatoire du Sahara et du Sahel :

Eléments	OSS BRICKS	CSE	ECART
Montant de la convention	16 372 687	16 372 687	-
Avance 20%	3 274 537	3 230 588	43 949
Solde	13 098 150	13 142 099	- 43 949

L'écart de 43 949 F CFA correspond à des frais bancaires, le centre a enregistré le montant net de ces frais.

❖ Les autres créances à hauteur de 248 454 928 F CFA sont ainsi détaillées :

• Charges constatées d'avance	233 317 034
• Etat, subventions d'équilibre à recevoir	13 640 395
• Personnel avances	1 489 999
• Organismes sociaux rattachés à l'entreprise	7 500

☞ Les charges constatées d'avance sont essentiellement constituées de la quote-part d'honoraires imputable à l'exercice N+ 1 pour les contrats

de consultance signés en 2017 dont l'échéance est fixée au cours de l'exercice 2018.

- ☞ Le compte « Etat subvention d'équilibre à recevoir » enregistre la subvention de l'état qui au titre de l'exercice 2017, se chiffre à 299 millions contre 289 millions en 2016.
- ☞ Le compte « personnel avances » a enregistré les avances tabaski et les prêts à court terme accordés au personnel du centre.

Observation : Pour les prêts accordés au personnel nous recommandons au CSE de créer un compte auxiliaire à partir du compte principal 488 « Autres créances HAO » pour enregistrer les prêts à court terme accordés au personnel du Centre.

❖ **TRESORERIE ACTIF :**

Au 31 Décembre 2017, la trésorerie reflétée par la comptabilité du CSE s'élève à **826 481 506 F CFA** contre **531 610 334 F CFA** au 31/12/2016. Le détail est donné dans le tableau suivant :

Libellés	Soldes au 01/01/2017	Mouvements		Soldes au 31/12/2017	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
BICIS / Partenariat	13 307 853	1 017 332 847	1 066 725 125		36 084 425
ECOBANK/GCF	6 959 920	339 640 000	172 233 380	174 366 540	
BICIS / Appui Budgétaire	76 168	263 037 146	264 085 142		971 828
BICIS DAT	229 000 000		130 000 000	99 000 000	
BICIS / Adaption Fund	220 587 361	353 550 000	78 504 750	495 632 611	
FBN BANK (ICB)	61 429 240		4 212 941	57 216 299	
Caisse	249 792	5 391 327	5 375 063	266 056	
TOTAL	531 610 334	1 978 951 320	1 721 136 401	826 481 506	37 056 253

Observation : Le compte DAT ouvert au niveau de la BICIS est rémunéré à un taux de 5%.

Des lettres de confirmation de solde ont été adressées aux différentes banques partenaires du centre. Les réponses reçues sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau récapitulatif des confirmations des banques

BANQUES	Solde confirmé	Solde CSE	ECART	OBSERVATIONS
FBN BANK	57 216 299	57 216 299	-	
ECOBANK GCF	174 366 540	174 366 540		
BICIS DAT	99 000 000	99 000 000	-	
BICIS PARTENARIAT	2 466 598	- 36 084 425	38 551 023	Ce compte presente un découvert de 36 084 425 FCFA. L'écart correspond aux différents chèques en suspens au 31/12/2017 mais qui ont été apurés au mois de janvier 2018.

Il convient de signaler par ailleurs que la réponse de la BICIS ne donne pas d'informations sur les deux autres comptes ouverts dans leurs livres à savoir le compte BICIS Appui Budgétaire et le compte BICIS Adaptation Fund.

- **LE PASSIF**

- **❖ CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES**

Les capitaux propres et ressources assimilées sont à hauteur de **826 014 761 F CFA** au 31/12/2017 contre **605 133 068 F CFA** au 31/12/2016 :

LIBELLES	MONTANTS 2017	MONTANTS 2016	VARIATIONS
Réserves	100 891 928	100 891 928	-
Report à nouveau	504 241 140	508 588 251	- 4 347 111
Résultat net	220 881 693	- 4 347 111	225 228 804
TOTAL	826 014 761	605 133 068	220 881 693

- ☞ Le compte « Report à nouveau » a connu une baisse de 4 347 111 FCFA correspondant au résultat de l'exercice antérieur.
- ☞ Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de **220 881 693 F CFA** contre une perte de 4 347 111 par rapport à l'exercice antérieur.

- **❖ DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES :**

LIBELLES	MONTANTS 2017	MONTANTS 2016	VARIATIONS
Provisions pour pensions et obligations similaires	155 001 606	103 050 441	51 951 165
TOTAL	155 001 606	103 050 441	51 951 165

Les provisions financières pour risques et charges, représentant la dotation aux provisions pour retraite du personnel du Centre, ont subi une hausse de 51 951 165 F CFA.

Cette provision a été calculée conformément aux dispositions légales et conventionnelles.

❖ **PASSIF CIRCULANT :**

Le passif circulant s'élève à **827 764 394 F CFA** au 31/12/2017 contre **435 124 936 F CFA** en 2016. Le détail est donné dans le tableau suivant :

Le passif circulant est détaillé comme suit :

LIBELLES	MONTANTS 2017	MONTANTS 2016	VARIATIONS
Clients avances reçues	-	-	-
Fournisseurs d'exploitation	34 940 081	60 860 398	- 25 920 317
Dettes fiscales	-	170	- 170
Dettes sociales	51 153 392	36 067 675	15 085 717
Autres Dettes	741 670 921	338 196 693	403 474 228
TOTAL	827 764 394	435 124 936	392 639 458

☞ Le solde du compte « Fournisseurs d'exploitation » est principalement constitué des fournisseurs suivants :

• SONATEL	1 630 300
• SENEGAL TOURS	2 007 300
• SENELEC	1 685 390
• DIVERS FOURNISSEURS	28 239 091

Observation : le compte « Fournisseurs divers » doit faire l'objet d'une analyse détaillée pour déterminer avec précision les fournisseurs concernés par ce montant.

☞ Les dettes sociales d'un montant de **51 153 392 F CFA** au 31/12/2017 sont essentiellement composées de provisions pour congés du personnel du centre.

☞ Les autres dettes d'un montant de **741 670 921 F CFA** au 31 décembre 2017 contre **338 196 693 F CFA** en 2016 se décomposent ainsi :

➤ Opérations avec les autres organismes internationaux :	506 566 124
➤ Crédoeurs divers :	235 104 797

Le compte « Opérations avec les autres organismes internationaux » en plus du reliquat du projet « ADAPTATION FUND BOARD », a enregistré en 2017 un montant de 275 250 000 F CFA reçus du Fonds pour l'Adaptation destinés au projet « Réduction de la vulnérabilité et amélioration de la résilience des communautés vulnérables dans les îles du Saloum (Dionewar) »

Ce projet est développé en collaboration avec le consortium Comité National pour l'Alphabétisation Fonctionnelle, l'Association pour le Développement de Dionewar (CONAF-ADD) et l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA), ce projet a pour ambition de renforcer la protection des populations de Dionewar et de leurs biens à travers la réhabilitation des digues de protection contre les inondations. Il vise aussi à développer l'aquaculture qui contribue de façon significative aux moyens de subsistance durable des populations de l'île. Il sera exécuté sur une période de trois (3) ans.

Le solde du compte « Crédeurs Divers » représente les honoraires dus aux prestataires de services du Centre à la date du 31 décembre 2017.

NB : Des lettres de confirmation de solde ont été adressées aux différents partenaires du centre tels que les fournisseurs, les clients, les organismes sociaux (IPRES, CSS), aux impôts.

A ce jour, nous n'avons reçu que deux (2) réponses :

- * AXA Assurances : Solde confirmé de 24 739 387 F CFA correspondant à la prime payée par le centre au titre de l'assurance maladie de l'exercice 2017. Cependant, il convient de noter que la réponse de AXA ne prend pas en compte les avenants d'incorporation intervenus en cours d'année pour un montant total de 1 947 753 F CFA.
- * SUNU Assurances : Pas d'écart avec la comptabilité

Les procédures alternatives pour les confirmations restées sans réponse ont été jugées satisfaisantes.

❖ **TRESORERIE PASSIF :**

La trésorerie Passif est de **37 682 179** au 31 décembre 2017 et est retracée dans le tableau suivant :

Libellés	Solde au 01/01/2017		Mouvements		Soldes au 31/12/2017
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
BICIS PARTENARIAT	13 307 853		1 017 332 847	1 066 725 125	36 084 425
BICIS APPUI BUDGETAIRE	76 168		263 037 146	264 085 142	971 828
CSE/GCF		281 398	344 528	689 056	625 926
TOTAL	13 384 021	281 398	1 280 714 521	1 331 499 323	37 682 179

NB : nous avons reçu la réponse de la BICIS à notre demande de confirmation de solde pour le compte BICIS Partenariat cf : Tableau réponses confirmations de soldes des banques.

COMPTE DE RESULTAT**A-CHARGES**

LIBELLES	SOLDES		VARIATIONS
	2 017	2 016	
Achats de marchandises	1 200 200	-	1 200 200
Autres achats	56 868 573	77 583 915	- 20 715 342
Transports	646 738	388 491	258 247
Services extérieurs	666 661 841	570 313 183	96 348 658
Impôts et taxes	9 607 432	11 529 242	- 1 921 810
Autres charges	-	1 500 000	- 1 500 000
Charges de personnel	506 090 649	529 721 956	- 23 631 307
Dotations aux amortissements et provisions	151 013 712	112 268 065	38 745 647
Pertes de change	354 140	1 765 836	- 1 411 696
TOTAUX	1 392 443 285	1 305 070 688	87 372 597

OBSERVATION : On note une augmentation des charges du centre pour 87 372 597 F CFA par rapport à l'exercice n-1. Cette variation à la hausse est surtout notée au niveau des rubriques « Services extérieurs » et « Dotations aux amortissements et provisions » pour respectivement 96 348 658 F CFA et 38 745 647 FCFA.

B- PRODUITS

LIBELLES	MONTANTS		VARIATIONS
	2 017	2 016	
Services vendus	1 302 818 838	1 001 409 660	301 409 178
Subventions d'exploitation	299 000 000	289 000 000	10 000 000
Reprises de provisions	-	-	-
Revenus Financiers	11 506 140	10 313 917	1 192 223
TOTAUX	1 613 324 978	1 300 723 577	312 601 401

OBSERVATION : Durant l'exercice sous revue les produits ont augmenté de **312 601 401 F CFA** par rapport à 2016. Cette augmentation est surtout notée au niveau de la rubrique « Services vendus » pour un montant de 301 409 178 F CFA. Le montant de la subvention de l'Etat a aussi subi une hausse de 10 millions par rapport à l'exercice sous revue.

IV-

RAPPORT SPECIAL

IV - RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Messieurs les membres du Conseil,

En vertu des dispositions des articles 438 de l'OHADA : « Toute convention entre une Société Anonyme et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, portée à la connaissance du Commissaire aux comptes et faire l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale.

Il en est de même des conventions auxquelles un Administrateur ou un Directeur Général ou un Directeur Général Adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la Société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre une Société et une Entreprise ou une personne morale, si l'un des Administrateurs ou un Directeur Général ou un Directeur Général Adjoint de la société est propriétaire de l'Entreprise ou associé indéfiniment responsable, Gérant Administrateur, Administrateur Général, Administrateur Général Adjoint de la personne morale contractante ».

En application des dispositions ci-dessus énumérées, il ne nous a été signalé aucune convention.

Mamina CAMARA



Mamina CAMARA
Expert Comptable Diplôme

ANNEXES

ETATS FINANCIERS

AU 31/12/2017

BILAN

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 1/4

DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : **CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE**

Sigle usuel : **CSE**

Adresse : **RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCE**

N° identification fiscale : **21109220V0**

Exercice clos le : **31/12/2017**

Durée (en mois) : **12**

Ref.	ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amort/Prov.	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (1)				
AA	Charges immobilisées				
AX	Frais d'établissement				
AY	Charges à répartir				
AC	Primes remboursement des obligations				
AD	Immobilisations incorporelles				
AE	Frais de recherche et de développement				
AF	Brevets, Licences, Logiciels	353.027.358	314.977.014	38.050.344	39.459.557
AG	Fonds commercial				
AH	Autres immobilisations				
AI	Immobilisations corporelles				
AJ	Terrains				
AK	Bâtiments	291.386.527	144.914.739	146.471.788	149.120.255
AL	Installations et agencements				
AM	Matériel	828.411.082	748.092.831	80.318.251	76.905.378
AN	Matériel de transport	269.592.445	245.081.370	24.511.075	41.821.623
AP	Avances et acomptes versées sur immobilisations				
AQ	Immobilisations financières				
AR	Titres de participations				
AS	Autres immobilisations financières				
AW	(1) dont H.A.O. :				
	Brut : 249.792	249.792			
	Net :				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1.742.417.412	1.453.065.954	289.351.458	307.306.813

BILAN

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 2/4

DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : **CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE**

Sigle usuel : **CSE**

Adresse : **RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCE**

N° identification fiscale : **21109220V0**

Exercice clos le : **31/12/2017**

Durée (en mois) : **12**

Ref.	ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amort/Prov.	Net	Net
AZ	Report total actif immobilisé	1.742.417.412	1.453.065.954	289.351.458	307.306.813
	ACTIF CIRCULANT				
BA	Actif circulant H.A.O.				
BB	Stocks				
BC	Marchandises				
BD	Matières premières et autres approvisionnement				
BE	En cours				
BF	Produits fabriqués				
BG	Créances et emplois assimilés				
BH	Fournisseurs, avances versées				8.665
BI	Clients	482.175.048		482.175.048	288.867.580
BJ	Autres créances	248.454.928		248.454.928	15.796.451
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	730.629.976		730.629.976	304.672.696
	TRESORERIE - ACTIF				
BQ	Titres de placement				
BR	Valeurs à encaisser				
BS	Banques, chèques postaux, caisse	826.481.506		826.481.506	531.610.334
BT	TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)	826.481.506		826.481.506	531.610.334
BU	Ecarts de conversion-Actif (IV) (perte probale de change)				
BZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	3.299.528.894	1.453.065.954	1.846.462.940	1.143.589.843

BILAN

BILAN SYSTEME NORMAL
PAGE 3/4DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : **CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE**Sigle usuel : **CSE**Adresse : **RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCE**N° identification fiscale : **21109220V0**Exercice clos le : **31/12/2017**Durée (en mois) : **12**

Ref.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILES		
CA	Capital		
CB	Actionnaires capital non appelé		
CC	Primes et Réservés		
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion		
CE	Ecart de réévaluation		
CF	Réserves indisponibles	100.891.928	100.891.928
CG	Réserves libres		
CH	Report à nouveau	504.241.140	508.588.251
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	220.881.693	-4.347.111
CK	Autres capitaux propres		
CL	Subventions d'investissement		
CM	Provisions règlements et fonds assimilés		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	826.014.761	605.133.068
	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILESES (A)		
DA	Emprunts		
DB	Dettes de crédits-bail et contrats assimilés		
DC	Dettes financières diverses		
DD	Provisions financières pour risques et charges	155.001.606	103.050.441
DE	(A) dont H.A.O. /		
DF	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	155.001.606	103.050.441
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	981.016.367	708.183.509

BILAN

DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : **CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE**

Sigle usuel : **CSE**

Adresse : **RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCE**

N° identification fiscale : **21109220V0**

Exercice clos le : **31/12/2017**

Durée (en mois) : **12**

Ref.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	981.016.367	708.183.509
	PASSIF CIRCULANT		
DH	Dettes circulantes H.A.O. et ressources assim.		
DI	Clients, avances reçues		
DJ	Fournisseurs d'exploitation	34.940.081	60.860.398
DK	Dettes fiscales		170
DL	Dettes sociales	51.153.392	36.067.675
DM	Autres dettes	741.670.921	338.196.693
DN	Risques provisionnés		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	827.764.394	435.124.936
	TRESORERIE PASSIF		
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, crédits de trésorerie		
DS	Banques, découverts	37.682.179	281.398
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF (IV)	37.682.179	281.398
DV	Ecart de conversion-Passif (V) (gain probable de change)		
DZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1.846.462.940	1.143.589.843

COMPTES DE RESULTAT

COMPTES DE RESULTAT SYSTEME NORMAL
PAGE 1/4DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUESigle usuel : CSEAdresse : RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCEN° identification fiscale : 21109220V0Exercice clos le : 31/12/2017Durée (en mois) : 12

Ref.	CHARGES (1er partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
RA	Achats de marchandises	1.200.200	
RB	- Variation de stocks (+ ou-) <i>(Marge brute sur marchandises voir TB)</i>		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		
RD	- Variation de stocks (+ ou-) <i>(Marge brute sur matières voir TG)</i>		
RE	Autres achats	56.868.573	77.583.915
RH	- Variation de stocks (+ ou-)		
RI	Transports	646.738	388.491
RJ	Services extérieurs	666.661.841	570.313.183
RK	Impôts et taxes	9.607.432	11.529.242
RL	Autres charges <i>(Valeur ajoutée voir TN)</i>		1.500.000
RP	Charges de personnels (1) (I) dont personnel extérieur _____ <i>(Excédent brut d'exploitation voir TQ)</i>	506.090.649	529.721.956
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	151.013.712	112.268.065
RW	Total des charges d'exploitation	1.392.089.145	1.303.304.852
	<i>(Résultat d'exploitation voir TX)</i>		

COMPTES DE RESULTAT

COMPTES DE RESULTAT SYSTEME NORMAL
PAGE 2/4DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUESigle usuel : CSEAdresse : RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCEN° identification fiscale : 21109220V0Exercice clos le : 31/12/2017Durée (en mois) : 12

Ref.	CHARGES (2eme partie)	Exercice N	Exercice N - 1
RW	Report total des charges d'exploitation	1.392.089.145	1.303.304.852
	ACTIVITE FINANCIERE		
SA	Frais financiers		
SC	Perte de change	354.140	1.765.836
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions		
SF	Total des charges financières	354.140	1.765.836
	<i>(Résultat financier voir UG)</i>		
SH	Total des charges des activités ordinaires	1.392.443.285	1.305.070.688
	<i>(Résultat des activités ordinaires voir UI)</i>		
SH	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
SK	Valeur comptable des cessions d'immobilisations		
SL	Charges H.A.O.		
SM	Dotations H.A.O.		
SO	Total des charges H.A.O.		
	<i>(Résultat H.A.O. voir UP)</i>		
SQ	Participation des travailleurs		
SR	Impôts sur le résultat		
SS	Total participation et impôts		
ST	TOTAL GENERAL DES CHARGES	1.392.443.285	1.305.070.688
	<i>(Résultat net voir UZ)</i>		

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL
PAGE 3/4

DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : **CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE**

Sigle usuel : **CSE**

Adresse : **RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCE**

N° identification fiscale : **21109220V0**

Exercice clos le : **31/12/2017**

Durée (en mois) : **12**

Ref.	PRODUITS (1ere partie)			Exercice N	Exercice N - 1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION				
TA	Vente marchandises				
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	-1.200.200			
TC	Vente de produits fabriqués				
TD	Travaux, services vendus			1.302.818.838	1.001.409.660
TE	Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)			
TF	Production immobilisée				
TG	MARGE BRUTE SUR MATIERES	1.302.818.838	1.001.409.660		
TH	Produits accessoires				
TI	CHIFFRE D'AFFAIRE (I) (TA + TC + TD + TH)	1.302.818.838	1.001.409.660		
TJ	(I) dont à l'exportation				
TK	Subventions d'exploitation			299.000.000	289.000.000
TL	Autres produits				
TN	VALEUR AJOUTEE	866.834.054	629.094.829		
TQ	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	360.743.405	99.372.873		
TS	Reprises de provisions				
TT	Transferts de charges				
TW	Total des produits d'exploitation			1.601.818.838	1.290.409.660
TX	RESULTAT D'EXPLOITATION Bénéfice (+) ou Perte (-)	209.729.693	-12.895.192		

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT SYSTEME NORMAL
PAGE 4/4

DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE

Sigle usuel : CSE

Adresse : RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCE

N° identification fiscale : 21109220V0

Exercice clos le : 31/12/2017

Durée (en mois) : 12

Ref.	PRODUITS (2eme partie)	Exercice N	Exercice N - 1
TW	Total des produits d'exploitation	1.601.818.838	1.290.409.660
	ACTIVITE FINANCIERE		
UA	Revenue financiers	11.506.140	10.006.417
UC	Gains de change		307.500
UD	Reprise de provisions		
UE	Transferts de charges		
UF	Total des produits financiers	11.506.140	10.313.917
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	11.152.000	8.548.081
UH	Total des produits des activités ordinaires	1.613.324.978	1.300.723.577
UI	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		
	(+ ou -)	220.881.693	-4.347.111
UJ	(I) dont impôts correspondant		
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
UK	Produits des cessions d'immobilisations		
UL	Produits H.A.O.		
UM	Reprises H.A.O.		
UN	Transfert de change		
UO	Total des produits H.A.O.		
UP	RESULTAT H.A.O. (+ ou -)		
UT	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	1.613.324.978	1.300.723.577
UZ	RESULTAT NET Bénéfice (+) ou Perte (-)	220.881.693	-4.347.111

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE

Sigle usuel : CSE

Adresse : RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCE

N° identification fiscale : 21109220V0

Exercice clos le : 31/12/2017

Durée (en mois) : 12

1ere PARTIE : DETERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

° CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT CLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissement restantes
+ Produits encaissables restantes

à l'exclusion des cessions
d'actifs immobilisé

		(TQ) E.B.E.	
(SA) Frais financiers		(TT) Transfert de charges d'exploitation	360.743.405
(SC) Perte de change	354.140	(UA) Revenus financiers	11.506.140
(SL) Charges H.A.O.		(UE) Transferts de charges financières	
(SQ) Participation		(UC) Gains de changes	
(SR) Impôts sur résultat		(UL) Produits H.A.O.	
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	
Total (I)	354.140	Total (II)	372.249.545

CAFG : Total (II) - Total (I) = 371.895.405 XA

° AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distribution de dividendes dans l'exercice (I)

AF = 371.895.405 - = 371.895.405 XB

(N - I) : _____

(N - I) : _____

° VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois Augmentation (+)	Ressources Diminution (-)
(BC) Marchandises		ou
(BD) Matières premières		ou
(BE) En cours		ou
(BF) Produits fabriqués		ou
(A) Variation globale nette des stocks		ou

(1) Dividende mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE

Sigle usuel : CSE

Adresse : RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCE

N° identification fiscale : 21109220V0

Exercice clos le : 31/12/2017

Durée (en mois) : 12

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois Augmentation (+)		Ressources Diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées		OU	8.665
(BI) Clients	193.307.468	OU	
(BJ) Autres créances	232.658.477	OU	
(BU) Ecart de conversion - actif (1)		OU	
(B) Variation globale nette des créances	425.957.280	OU	

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois Diminution (-)		Ressources Augmentation (+)
(DI) Clients, avances reçues		OU	
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	25.920.317	OU	
(DK) Dettes fiscales	170	OU	
(DL) Dettes sociales		OU	15.085.717
(DM) Autres dettes		OU	403.474.228
(DN) Risques provisionnés		OU	
(DV) Ecart de conversion - Passif (1)		OU	
(C) Variation globale nette des dettes circulantes		OU	392.639.458

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)	XC	33.317.822	OU	
--	-----------	-------------------	-----------	--

EXCEDENT DE TRESORERIE d'EXPLOITATION (E.T.E.)

E.T.E. = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

		N	N - 1
Excédent brut d'exploitation		360.743.405	
- Variation du B.F.E. (- si emploi; + si ressources)		-33.317.822	
- Production immobilisée			
EXCEDENT TRESORERIE D'EXPLOITATION	XD	327.425.583	

(1) En cours d'adoption

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : **CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE**

Sigle usuel : **CSE**

Adresse : **RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCE**

N° identification fiscale : **21109220V0**

Exercice clos le : **31/12/2017**

Durée (en mois) : **12**

Ref.		Exercice N		Exercice N - 1
		Emplois	Ressources	(E -, R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)			
	Croissance Interne			
FB	Acquisitions / Cessions d'immobilisations incorporelles	14.856.236		
FC	Acquisitions / Cessions d'immobilisations corporelles	50.316.029		
	Croissance Externe			
FD	Acquisitions / Cessions d'immobilisations financières			
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	65.172.265		
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf Supra : Var. B.F.E.)	33.317.822		
FH	A - EMPLOIS / ECONOMIES A FINANCER (FF + FG)	98.490.087		
FI	III. EMPLOIS / RESSOURCES (Var. BF., H.A.O.)			
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)			
	Remboursement (selon échéancier) des emprunts et dettes financières			
	(1) A l'exclusion des remboursements anticipés en VII			
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	98.490.087		

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

DENOMINATION SOCIALE DE L'ENTREPRISE : **CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE**

Sigle usuel : **CSE**

Adresse : **RUE E RUE GONTRAN DAMAS - FANN RESIDENCE**

N° identification fiscale : **21109220V0**

Exercice clos le : **31/12/2017**

Durée (en mois) : **12**

Ref.		Exercice N		Exercice N - 1
		Emplois	Ressources	(E -, R +)
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (ressources)		371.895.405	
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissements			
FP	Prélèvements sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)			
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)			
FR	Autres dettes financières (2) (2) Remboursement anticipés inscrits séparément en emplois			
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		371.895.405	
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)		273.405.318	
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
FU	à la clôture de l'exercice + ou - 788.799.327			
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou - 531.328.936			
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi; - si Ressource)	257.470.391		
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI VII : en terme de flux; II, III, VIII : différence "bilancielle".

CONTROLE (à partir des masses des bilans N et N-1)		Emplois	Ressources
Variation du Fonds de roulement (F.d.R) :	FdR(N) - FdR(N-1)		ou 290.788.213
Variation du B.F. global (B.F.G.) :	FFG(N) - FFG(N-1)	33.317.822	ou
Variation de la Trésorerie (T.) :	T(N) - T(N-1)	257.470.391	ou
TOTAL		290.788.213	= 290.788.213

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Centre de Suivi Ecologique

EXECUTION BUDGETAIRE 2016

JUIN 2017

Pour l'année 2016, le total des dépenses est de : **un milliard deux cent quarante-deux millions huit cent quatorze mille six cent six (1 242 814 606) francs FCFA** pour une prévision d'un milliard huit cent soixante-sept millions six cent trente-cinq mille (1 867 635 000) francs. Soit **un taux de réalisation de 66,54%**.

La présente situation fait le point sur ces dépenses effectuées et les recettes mobilisées à cet effet.

I/ EXECUTION DU BUDGET DES DEPENSES

La réalisation par rubrique budgétaire est de **81,63%** pour le Personnel, **60,41%** pour le Fonctionnement et **40,01%** pour l'Investissement

Le montant des dépenses et leur niveau de réalisation par rubrique par rapport à la prévision budgétaire se décomposent ainsi qu'il suit :

	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Personnel	660 000 000	538 748 198	81,63%
Fonctionnement	1 082 635 000	654 054 425	60,41%
Equipement	125 000 000	50 011 983	40,01%

A/ DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel en 2016 se chiffrent à **cinq cent trente-huit millions sept cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit (538 748 198) francs CFA** pour des prévisions de six cent soixante millions (660 000 000) francs CFA. Soit un taux de réalisation de 81,63%. Par rapport à 2015 (535 993 703), les dépenses de Personnel ont progressé de 2 754 495 soit 0.51% en valeur relative.

Ces dépenses se décomposent ainsi qu'il suit :

- Personnel : 469 476 942 FCFA
- Charges sociales : 69 271 256 FCFA
- Indemnités statutaires : 0 FCFA

B/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2016, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à la somme **de six cent cinquante-quatre millions cinquante-quatre mille quatre cent vingt-cinq (654 054 425) FCFA** pour des prévisions de un milliard quatre-vingt-deux millions six cent trente-cinq mille (1 082 635 000) francs CFA. **Soit un taux de réalisation de 60,41%.**

Par rapport à 2015, les dépenses se chiffraient à six cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-dix-huit (699 965 978) FCFA. Elles ont connu une baisse de quarante-cinq millions neuf cent onze mille cinq cent cinquante-trois (45 911 553) FCFA en valeur absolue et 6,56% en valeur relative. Cette baisse s'explique par la non-exécution des dépenses liées à certains projets n'ayant pas démarré durant la période prévue (CLIMDEV, GCF, etc.).

Les niveaux d'exécution du budget par nature de dépenses sont ainsi qu'il suit :

Libellé	Prévisions	Réalisations	Soldes	Taux
Consultant	350 000 000	270 298 566	79 701 434	77,23%
Frais de mission	200 000 000	132 409 635	67 590 365	66,20%
Enquêtes	50 000 000	-	50 000 000	0,00%
Maintenance et câblage	30 000 000	6 150 331	23 849 669	20,50%
Formation et séminaires	100 000 000	38 336 996	61 663 004	38,34%
Atelier International	50 000 000	21 634 560	28 365 440	43,27%
Fournitures de bureau	30 000 000	3 997 347	26 002 653	13,32%
Fournitures Informatiques	40 000 000	20 781 600	19 218 400	51,95%
Carburant et Lubrifiant	55 000 000	25 836 000	29 164 000	46,97%
Entretien véhicules	35 000 000	33 542 630	1 457 370	95,84%
Entretien Informatiques	15 000 000	10 250 452	4 749 548	68,34%
Communication	30 000 000	26 196 605	3 803 395	87,32%
Editions	15 000 000	3 930 000	11 070 000	26,20%
Abonnement revues	2 000 000	-	2 000 000	0,00%
Electricité	35 000 000	21 622 478	13 377 522	61,78%
Divers	45 635 000	39 067 225	6 567 775	85,61%
TOTAL:	1 082 635 000	654 054 425	428 580 575	60,41%

C/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se chiffrent à **cinquante millions onze mille neuf cent quatre-vingt-trois (50 011 983) francs** pour des prévisions de cent vingt-cinq millions (125 000 000) francs CFA. Soit un taux de réalisation de 40,01%. La faiblesse du taux s'explique par les investissements faits en fin d'année et réception en début 2017 du fait des procédures et de leurs indisponibles sur le marché.

- **Véhicules**: vingt-neuf millions cent vingt-six mille deux cent douze (29 126 212) francs CFA ;
- **Logiciels**: six millions huit cent quatorze mille neuf cent soixante-trois (6 814 963) francs CFA ;
- **Matériels et mobiliers de bureau** : deux millions sept quatorze mille quarante-huit (2 714 048) francs CFA ;
- **Matériels informatiques** : onze millions trois cent cinquante-six mille sept cent soixante (11 356 760) francs CFA ;

II/PRESENTATION DU BUDGET DES RECETTES

Le montant total des recettes mobilisées se chiffre à **un milliard trois cent millions sept cent vingt-trois mille cinq cent soixante-dix-sept (1 300 723 577) francs CFA**. Par rapport à l'année 2015 (**1 147 998 339**) on note une hausse cent cinquante-deux millions sept cent vingt-cinq mille deux cent trente-huit (**152 725 238**) francs CFA en valeur absolue et 13,30% en valeur relative.

Cette hausse est due principalement au démarrage des Programmes Readiness du GCF et du Projet U.E. Ce taux aurait pu être plus élevé le CLIMDEV et le grand projet du GCF avaient démarré.

Les recettes sont composées de la subvention de l'Etat et des produits des prestations effectuées pour le compte de partenaires. Il s'y ajoute les intérêts octroyés par les institutions bancaires.

A/ SUBVENTION DE L'ETAT

La subvention mobilisée est d'un montant de **deux cent quatre-vingt-neuf millions (289 000 0000) francs CFA** pour des prévisions du même montant. Soit un taux de réalisation de 100%.

Par rapport à 2015 (**295 565 934**) on note une **diminution de 2,22%**.

B/ RECETTES DES PRESTATIONS DE SERVICES

Les recettes des prestations de services se chiffrent en 2016, à un milliard un millions quatre cent neuf mille six cent soixante (**1 001 409 660**) FCFA. Par rapport à 2015, huit cent quarante et un millions trois cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix (**841 355 990**) FCFA, on note une progression de cent soixante millions cinquante-trois mille six cent soixante-dix (**160 053 670**) francs CFA. Soit un 19,02%.

D'autres types de produits (intérêts DAT, gain de change, etc.) d'un montant de onze millions soixante-seize mille quatre cent quinze (**10 313 917**) francs CFA, ont aussi été réalisés.

Les recettes de prestations 2016 se composent ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	2016
SOGED	30 987 000
PADAER	17 500 000
CTB	10 685 450
ANICT	3 124 000
IFFFD/OIF	7 786 866
PNUD/PUDC	78 775 290
WRI/NEMA	8 595 591
GEF/C.I.	4 803 000
PASA	57 750 000
Readiness GCF	136 974 000
PREFELAG	27 500 000
PRAPS	80 000 000
Adaptation Funds/Readiness	81 564 831
SCE/	3 533 188
PAFA-E	53 200 000
Grand-Duché Luxembourg	52 476 560
U.E.	204 413 912
PGRTE	15 000 000
FAO	9 541 230
P2RS	90 000 000
CLIENTS DIVERS	27 198 742
TOTAL:	1 001 409 660

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Centre de Suivi Ecologique

EXECUTION BUDGETAIRE 2017

JUILLET 2018

Pour l'année 2017, le total des dépenses est d'un **milliard trois cent six millions six cent un mille huit cent trente-huit (1 306 601 838) francs FCFA** pour une prévision d'un milliard huit cent soixante-sept millions six cent trente-cinq mille (1 877 635 000) francs. Soit un **taux de réalisation de 69,59%**.

La présente situation fait le point sur ces dépenses effectuées et les recettes mobilisées à cet effet.

I/ EXECUTION DU BUDGET DES DEPENSES

La réalisation par rubrique budgétaire est de **82,18%** pour le Personnel, **63,98%** pour le Fonctionnement et **52,14%** pour l'Investissement

Le montant des dépenses et leur niveau de réalisation par rubrique et par rapport à la prévision budgétaire se décomposent ainsi qu'il suit :

	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Personnel	660 000 000	542 375 221	82,18%
Fonctionnement	1 092 635 000	699 054 352	63,98%
Equipement	125 000 000	65 172 265	52,14%

A/ DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel en 2017 se chiffrent à **cinq cent quarante-deux millions trois cent soixante-quinze mille deux cent vingt et un (542 375 221) francs CFA** pour des prévisions de six cent soixante millions (660 000 000) francs CFA. Soit un taux de réalisation de 81,63%. Par rapport à 2016 (**538 748 198**), les dépenses de Personnel ont progressé de 3 627 023 soit 0,67% en valeur relative.

Ces dépenses se décomposent ainsi qu'il suit :

- Personnel : 446 439 052 FCFA
- Charges sociales : 95 936 169 FCFA
- Indemnités statutaires : 0 FCFA

B/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2017, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à la somme de **six cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinquante-quatre mille trois cent cinquante-deux (699 054 352) FCFA** pour des prévisions d'un milliard quatre-vingt-douze millions six cent trente-cinq mille (1 092 635 000) francs CFA. Soit **un taux de réalisation de 63,98%**.

Par rapport à 2016 (**654 054 425**), les dépenses ont connu une baisse de quarante-cinq millions neuf cent onze mille cinq cent cinquante-trois (**44 999 927**) FCFA en valeur absolue et **6,88%** en valeur relative. Cette baisse s'explique par la non-exécution des dépenses liées à certains projets n'ayant pas démarré durant la période prévue (CLIMDEV, GCF).

Les niveaux d'exécution du budget par nature de dépenses sont ainsi qu'il suit :

Libellé	Prévisions	Réalisations	Soldes	Taux
Consultant	350 000 000	267 882 812	82 117 188	76,54%
Frais de mission	200 000 000	115 068 538	84 931 462	57,53%
Enquêtes	50 000 000	38 400 000	11 600 000	76,80%
Maintenance et câblage	30 000 000	17 753 207	12 246 793	59,18%
Formation et séminaires	100 000 000	82 574 420	17 425 580	82,57%
Atelier International	50 000 000	37 800 853	12 199 147	75,60%
Fournitures de bureau	30 000 000	3 445 956	26 554 044	11,49%
Fournitures Informatiques	40 000 000	2 879 340	37 120 660	7,20%
Carburant et Lubrifiant	55 000 000	29 200 000	25 800 000	53,09%
Entretien véhicules	35 000 000	26 602 895	8 397 105	76,01%
Entretien Informatiques	15 000 000	8 328 375	6 671 625	55,52%
Communication	45 000 000	36 939 694	8 060 306	82,09%
Editions	15 000 000	-	15 000 000	0,00%
Abonnement revues	2 000 000	-	2 000 000	0,00%
Electricité	35 000 000	20 514 777	14 485 223	58,61%
Divers	45 635 000	11 663 485	33 971 515	25,56%
TOTAL:	1 097 635 000	699 054 352	398 580 648	63,69%

C/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se chiffrent à **soixante-cinq millions cent soixante-douze mille deux cent soixante-cinq (65 172 265) francs** pour des prévisions de cent vingt-cinq millions (125 000 000) francs CFA. Soit un taux de réalisation de 52,14%.

Par rapport à 2016 (**50 011 983 FCFA**), on note une hausse de 30,31% en valeur relative soit **15 160 282 FCFA** en valeur absolue.

Les dépenses d'investissement exécutées sont les suivantes :

- **Logiciels**: quatorze millions huit cent cinquante-six mille deux cent trente-six (**14 856 236**) francs CFA ;
- **Matériels et mobiliers de bureau** : Treize millions cinq cent soixante-sept mille neuf (**13 567 009**) francs CFA ;
- **Matériels informatiques** : trente-six millions sept cent quarante-neuf mille vingt (**36 749 020**) francs CFA ;

II/PRESENTATION DU BUDGET DES RECETTES

Le montant total des recettes mobilisées se chiffre à **un milliard six cent treize millions trois cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-dix-huit (1 613 324 978) francs CFA** pour des prévisions de deux milliards cent cinquante-huit millions six cent soixante-douze mille huit cent cinquante-huit (**2 158 672 858) francs CFA**. Soit un taux de réalisation de **74,74%**. Par rapport à l'année 2016 (**1 300 723 577**) on note une hausse de trois cent douze millions six cent un mille quatre cent un (**312 601 401**) francs CFA en valeur absolue et **24,03%** en valeur relative.

Cette hausse est due principalement aux Programmes Readiness du GCF et un effort de diversification des partenaires plus important. Ce taux aurait pu être plus élevé si le projet CLIMDEV et le projet du GCF avaient démarré.

Les recettes sont composées de la subvention de l'Etat et des produits des prestations effectuées pour le compte de partenaires. Il s'y ajoute les intérêts issus du DAT au niveau de la BICIS.

A/ SUBVENTION

La subvention mobilisée est d'un montant de **deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions (299 000 000) francs CFA** pour des prévisions du même montant. Soit un taux de réalisation de 100%.

Par rapport à 2016 (**289 000 000**) on note une augmentation de dix millions (**10 000 000**) francs CFA en valeur absolue et 3,46% en valeur relative.

B/ RECETTES DES PRESTATIONS DE SERVICES

Les recettes des prestations de services se chiffrent en 2016, à un milliard trois cent deux millions huit cent dix-huit mille huit cent trente-huit (**1 302 818 838**) FCFA. Par rapport à 2016 (**1 001 409 660**) FCFA, on note une progression de (**301 409 178**) francs CFA. Soit 30,10% en valeur relative

Il est aussi à signaler que les intérêts générés par le DAT se chiffrent à un montant de onze millions cinq cent six mille cent quarante (**11 506 140**) francs CFA

Voici le tableau récapitulatif des recettes de prestations pour l'année 2017 :

PARTENAIRES	2017
ETAT DU SENEGAL-MEDD	299 000 000
FAO	66 730 070
PNUD	47 492 523
GCF	427 420 000
PRAPS	180 536 000
TETRATECH - SERVIR	80 102 000
P2RS	38 000 000
IRD-ACASSIS	11 282 460
U-E - AGRISAN	61 248 019
Grand-Duché de Luxembourg	32 797 850
MESA	10 056 625
PASA	31 500 000
PADAER	17 500 000
PTN-DIAMNIADIO	88 449 260
FONDS D'ADAPTATION	78 300 000
COMFISH PLUS	29 500 000
UNIVERSITE DE LIEGE	17 044 452
WAGENINGEN	30 117 105
OSS-BRICKS	16 372 687
PPDC	12 192 000
CLIENTS DIVERS	37 683 927
TOTAL:	1 613 324 978

A V I S D' I M M A T R I C U L A T I O N

Le numéro ci-dessous vous est définitivement attribué à la suite des modifications intervenues dans le nouveau système d'immatriculation.

N.I.N.E.A. : 21109220V0

DATE D'IMMATRICULATION: 09/12/2013

DENOMINATION ENSEIGNE ADRESSE	CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE RUE LEON G DAMAS FANN RESIDENCE		
LOCALITE	DAKAR	TELEPHONE	338258066

CENTRE FISCAL CONTROLE FORME JURIDIQUE ACTIVITE PRINCIPALE	28 1 ASSOCIATION ETRANGERE DE DROIT COMMUN AGRICULTURE		
AUTORISATION MINISTERIELLE (pour association) REGISTRE DE COMMERCE DATE DE CREATION	/ /		
CAPITAL SOCIAL	0	CHIFFRES D'AFFAIRES	0 EN
EFFECTIF PERMANENT	0	NOMBRE D'ETABLISSEMENT SECONDAIRES	0

En cas de désaccord sur les renseignements portés sur cet avis, veuillez y apporter les rectifications souhaitées et le retourner à :

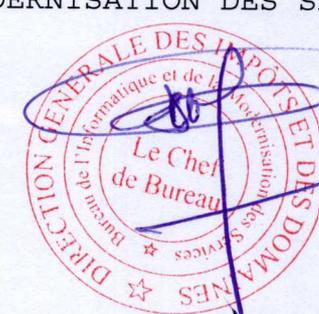
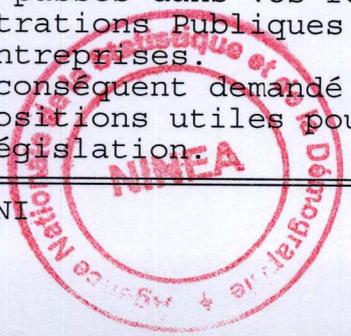
CENTRE NATIONAL D'IDENTIFICATION
 S/C BUREAU DE L'INFORMATIQUE
 ET DE LA MODERNISATION DES SERVICES
 DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
 B.P. 1561 - DAKAR



DAKAR, le 09/12/2013
 LE CHEF DU BUREAU
 DE L'INFORMATIQUE ET DE LA
 MODERNISATION DES SERVICES

LE NINEA doit obligatoirement figurer sur toutes les quittances, factures ou lettres reçues ou établies par vous et sur les actes, déclarations ou pièces produits, émis ou passés dans vos relations avec les Administrations Publiques ou Privées et les Entreprises. Il vous est par conséquent demandé de prendre les dispositions utiles pour vous conformer à la législation.

VISA DU CHEF CNI



MINISTERE DE L'INTERIEUR

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATIONDIRECTION
DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALEN° U 6774 /M. INT. - DAGAT

/DEL/AS

Le Ministre de l'Intérieur délivre aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit, régie par :

la loi n° 66-70 du 13 Juillet 1966 portant code des obligations civiles et commerciales, modifiée par la loi n° 68-08 du 26 Mars 1968, le décret n° 76 040 du 16 Janvier 1976 (1) et la loi n° 79-02 du 4 Janvier 1979 (2).

TITRE DE L'ASSOCIATION**"CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE"****OBJET**

La saisie, le traitement, l'analyse et la diffusion des données et des informations sur le territoire, sur les ressources naturelles et sur les infrastructures en vue de l'amélioration de la gestion des ressources et de l'environnement à tous les niveaux de décisions.

SIEGE SOCIAL

Rue Léon Contran Damas, S/C PNUD - B.P. 154 - D A K A R -

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. :	Abdou Aziz Mbaye, (M.E.P.N.)	Président
	Issa Bèye, (PNUD/UNSO)	Vice-Président
	Aboubacar Camara, (Direction CSE)	Secrétaire Général
	Cheikh Tidiane Mbengua, (PNUD)	Trésorier Général

(1) - Ce décret est à rayer au cas où il ne s'agirait pas d'association sportive et culturelle.

(2) - Concerne les groupements rattachés aux partis politiques.

Pièces annexées à la déclaration.

Dans un délai d'un mois, la déclaration faisant l'objet du présent récépissé devra être rendue publique au JOURNAL OFFICIEL.

Toute modification apportée aux statuts et tous changements survenus dans l'Administration ou la Direction de l'Association devront être déclarés dans un délai de trois mois, et mentionnés en outre sur un registre tenu au siège de ladite Association, registre qui pourra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires, sur leur demande, sans déplacement au siège social.

Dakar, le **09 AOUT 1993** 19.....

Le Ministre de l'Intérieur,
Pour le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur
et par délégation

Le Directeur des Affaires Générales et de
l'Administration Territoriale

